

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. YVES ARCHAMBAULT, président
 Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

MISE EN VALEUR DU SITE DU SITE DES ATELIERS MUNICIPAUX ROSEMONT

**ARRONDISSEMENT
ROSEMONT – LA PETITE-PATRIE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 2 octobre 2006, 19 h
École Saint-Étienne
5959, avenue Christophe-Colomb
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2006	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
INTERVENANTS :	
LE GROUPE VERTNATURE.....	3
TABLE DE CONCERTATION LOGEMENT/AMÉNAGEMENT RPP.....	8
UN TOIT POUR TOUS.....	19
M. PHILIPPE CÔTÉ.....	25
M. RENAUD PARÉ.....	30
HABITATION LES II VOLETS.....	34
MME MARIE-CHRISTINE MOULIN.....	39
CÔTEAU VERT.....	45
M. DENIS RIEL.....	49
M. ÉRIC FLEURY.....	52
M. PIERRE PROVENÇAL.....	56

MOT DU PRÉSIDENT

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

5 Bonsoir. Je vais vous demander de prendre place, s'il vous plaît.

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette consultation publique qui porte sur les deux projets de règlement pour la mise en valeur du Site des Ateliers Municipaux de Rosemont. Je m'appelle Yves Archambault, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal et j'ai été chargé par la présidente de l'Office, madame Louise Roy, de
10 présider la présente consultation.

Madame Roy a également nommé madame Marcèle Lamarche, qui est à mon côté, comme commissaire de la présente commission. Madame Stéphanie Espach agit à titre d'analyste de la commission. Nous avons deux préposés à l'accueil ce soir, madame Marie-Hélène Choinière et monsieur Gabriel Lemonde-Labrecque. Cette consultation, comme toutes les
15 autres, est enregistrée et la transcription est assurée par madame Louise Philibert et c'est monsieur Guy Legendre qui est le technicien responsable.

Il y a deux semaines, nous avons eu une première partie de consultation qui était consacrée aux questions et interrogations de la salle. Ce soir, nous entamons la deuxième partie ; cette deuxième partie est consacrée essentiellement à l'audition des mémoires et des opinions des citoyens. Alors, contrairement à la dernière fois, je vous appellerai à venir vous présenter devant la table une seule fois.
20

Alors, nous recevons bien sûr des mémoires écrits, nous recevons également des mémoires qui sont présentés verbalement. Alors, si vous désirez faire une intervention et que vous n'avez pas déjà manifesté votre intention de le faire, je vous prierais de vous adresser à la table à l'arrière, auprès de Marie-Hélène, qui pourra prendre vos inscriptions.
25

Les mémoires qui sont présentés peuvent être déposés sans être lus, c'est le cas de certains mémoires que nous avons reçus. J'avais déjà annoncé il y a deux semaines que la date limite pour le dépôt des mémoires était mardi soir prochain, le 9 octobre. Alors, si pour une raison ou pour une autre vous avez l'intention de déposer un mémoire et que vous ne l'avez pas déjà fait, il est toujours possible de le faire et de l'adresser à l'Office de consultation publique de Montréal, à
30 l'attention de madame Estelle Beaudry, en utilisant le site internet www.ocpm.qc.ca
35

Alors, je vais appeler les groupes dans l'ordre qu'ils se sont inscrits en vous rappelant que les mémoires que nous avons reçus, bien sûr, nous les avons lus. Alors, il n'est pas nécessaire de lire le mémoire au complet, mais bien de venir nous l'expliquer, et la Commission échange bien sûr
40 avec vous sur certains points qui méritent éclaircissement.

Je tiens à vous rappeler que, comme je l'avais mentionné la dernière fois, les représentants du promoteur, c'est-à-dire l'arrondissement ainsi que les services centraux de la

45 Ville ne sont pas invités à participer de façon active à la présente audience, ils sont dans la salle
cependant, et comme c'est la coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou
pour une autre certaines des allégations qui sont amenées devant la Commission ce soir étaient
inexactes ou fausses, à ce moment-là j'inviterai la Ville, à la fin de la séance, à user de son droit de
rectification. Le droit de rectification, c'est uniquement de faire état d'une exactitude dans ce qui
est avancé dans un mémoire et non pas un commentaire ou un avis sur une opinion exprimée.

50 Alors, sans plus tarder, je demande au représentant du groupe Vernature de venir nous
livrer l'essentiel de leur mémoire.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

55 Mesdames, Monsieur, bonsoir. Pour les bénéfices de la transcription, j'aimerais que vous
vous présentiez.

Mme AUDE LOUIS :

60 Moi, je suis Aude Louis.

M. NIL McNEIL :

65 Nil McNeil.

Mme LISE TREMBLAY :

70 Lise Tremblay.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Merci. Nous vous écoutons.

Mme AUDE LOUIS :

75 On vient juste d'apprendre qu'il fallait faire une présentation rapide. Donc, c'est sûr que je
vais avoir tendance à lire un peu mes notes.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

80 Remarquez, sentez-vous bien à l'aise de vous référer à votre mémoire.

Mme AUDE LOUIS :

85 Oui, c'est ce que je vais faire parce que je ne me suis pas préparée autrement.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

90 D'accord.

Mme AUDE LOUIS :

95 Alors, nous sommes un groupe de citoyens désireux de développer un projet d'habitation écologique intergénérationnel proposant des unités abordables. Alors, on va directement aller vers nos suggestions étant donné que vous avez lu le document.

LECTURE DES SUGGESTIONS DU MÉMOIRE

100 Et c'est vers ça qu'on aimerait que le Site des Ateliers Municipaux soit développé.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

105 Merci, Madame Louis. Nous avons quelques questions.

Mme AUDE LOUIS :

Oui.

110 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

115 Je commencerais tout de suite par vous demander une précision. Vous dites au niveau de la décontamination, vous dites : «*Il nous semble plus logique que la Ville s'engage à faire la décontamination totale du terrain*», ma perception était à l'effet que la Ville avait entrepris la décontamination.

Mme AUDE LOUIS :

120 Pas total. D'après ce que nous, on a compris, ils faisaient la décontamination de la partie publique et non la partie privée.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

125 Je vais me rapporter à la transcription, ça donnera l'occasion éventuellement à la Ville de faire une mise au point à la fin de la séance parce que je pense que c'est important. On va régler cette question-là parce qu'à la page 48 des transcriptions, monsieur Bernard Cyr, et je le cite, a dit : «*La valeur théorique...*», parce que pour vous mettre dans le contexte, on parlait du prix de vente des terrains privés, et monsieur Bernard Cyr a eu une réponse à madame Anne Thibault : il disait : «*Oui, de la valeur théorique, on doit déduire normalement tous les surcoûts qui sont*

130 *reliés à la mise en valeur de ce terrain-là. Donc, il y a de la décontamination quand même assez importante, on parle de près de un million de décontamination.»*

Alors, je présume que monsieur Cyr faisait référence au fait qu'ils décontaminaient le terrain, lequel devait être... Donc...

135 **Mme AUDE LOUIS :**

On va voir ça tout à l'heure.

140 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

D'accord. Je pense que c'est bien que vous souligniez le problème. Je sais qu'on n'est pas dans la partie des questions, mais on va tirer cette question au clair de cette façon-là.

145 **Mme AUDE LOUIS :**

O.K.

150 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

D'accord. Quand vous parlez du prolongement de la rue de Châteaubriand et vous désirez que la rue de Châteaubriand ait une partie piétonne, je présume que c'est entre le boulevard Rosemont et la rue derrière le parc, et donc, pour accéder à ce qu'on appelle communément l'îlot sud, l'accès se ferait à partir de la rue des Carrières ; c'est ça ?

155 **Mme AUDE LOUIS :**

Oui, oui.

160 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

D'accord. Maintenant, une question qui me surprend. C'est que vous dites au niveau du logement abordable, vous dites qu'il serait souhaitable de développer un partenariat public-privé parce que vous dites que l'intégration de logements abordables dans la section vendue au privé et le coût de construction d'un immeuble vert dépasse celui d'immeubles standard.

165 N'est-ce pas le cas également pour les logements privés libres ou pour les logements coopératifs ou pour les logements sociaux ? Pourquoi est-ce que vous ciblez uniquement la portion logements abordables au niveau d'un partenariat public-privé pour amener la section verte ?

170 **M. NIL McNEIL :**

175 Dans le fond, ce qu'on veut dire par là, c'est que les niveaux, c'est-à-dire les barèmes que la Ville ou que la SCHL amène pour amener du logement abordable, si vous faites une construction dite standard, vous allez être plus proche d'y arriver que si vous mettez un immeuble vert où il y a plus d'éléments écologiques, du béton, de l'énergie solaire, tout ça, ça coûte plus cher. Donc, les logements vont revenir plus dispendieux que si c'était des logements standard.

180 Donc, un partenariat public-privé, ce qu'on veut dire par là, c'est que par les exemples que madame Louis montrait tantôt, par l'investissement de Vancouver, par des crédits de taxes ou des choses comme ça, ce partenariat permettrait de construire de immeubles écologiques et en même temps de réduire les coûts parce que sans ça, on a peur qu'on n'y arrive pas.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

185 Donc, vous ne limitez pas cette opération uniquement à la portion logement abordable ?

Mme AUDE LOUIS :

Non.

190 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

J'imagine que vous voulez que ce soit vert mur à mur, si je peux m'exprimer ainsi ?

Mme AUDE LOUIS :

195 Oui.

M. NIL McNEIL :

200 Idéalement, on aimerait que ce soit vert et abordable mur à mur.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

205 Et un dernier élément que je voulais soulever avant de passer la parole à ma collègue, quand vous parlez d'un projet intergénérationnel et, si je ne me trompe pas, vous prévoyez ça pour la section privée. Est-ce que vous parlez de logements intergénérationnels, c'est-à-dire des logements conçus pour loger des familles et des parents ou l'intergénérationnalité comme principe de cohabitation en général ?

210 **Mme AUDE LOUIS :**

C'est ça, principe de cohabitation en général.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

215

Ah bon. D'accord.

M. NIL McNEIL :

220

Pour plus de précision, le projet qu'on aimerait faire, c'est deux projets côte à côte où il y aurait un immeuble qui serait pour des plus jeunes et un autre immeuble qui serait pour les personnes âgées. Mais quand on parle de personnes âgées, des fois on a des gens qui aimeraient habiter avec nous, parce qu'on a fait des consultations publiques nous-mêmes avec un projet qu'on veut mettre de l'avant, et il peut y avoir des gens de 55 ans à 85 ans.

225

Quand on parle d'intergénérationnel, c'est que les gens partagent les mêmes valeurs, partagent les mêmes cours, mais ce qu'on a identifié, parce qu'on travaille aussi avec le Centre gériatrique de Montréal, qu'il y a des immeubles qu'on peut construire pour des personnes âgées, mais quand les personnes âgées perdent de l'autonomie, c'est bon qu'on les relocalise dans des endroits où il y a plus de services communautaires ou même qu'il y a plus de liens entre les gens, qu'ils aient accès à l'extérieur facilement et même qu'il y ait de la musicothérapie parce que c'est de cette façon-là qu'on conserve les gens le plus autonome possible.

230

Alors, c'est intergénérationnel. On voulait mettre ça parce que les gens se sont côtoyés, se sont parlé et ils sont tous d'accord à ce qu'on ne mette pas les personnes âgées d'un côté, les plus jeunes de l'autre et ils sont prêts à partager cet ensemble-là de façon... Architecturalement parlant, c'est sûr qu'il faut faire des divisions, mais ils sont prêts à partager un certains nombres d'éléments dans la construction.

235

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

240

Et si je comprends bien aussi, c'est que cette notion d'intergénérationnalité comme vous venez de le mentionner, ça permettrait à toutes les tranches d'âge d'être sur les lieux, pas uniquement les familles et après ça, quand tu es en perte d'autonomie, entre les deux aussi.

245

M. NIL McNEIL :

Oui, c'est ça.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

250

D'accord.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

255

J'ai une seule question additionnelle. Concernant les propos qui sont énoncés dans le mémoire, est-ce que dans les discussions qu'il y a eu avec la Ville précédemment à la

Commission, vous avez eu l'opportunité ou vous avez eu des échanges, vous avez présenté ces éléments à la Ville de Montréal ou à l'arrondissement ?

260 **M. NIL McNEIL :**

Ça dépend des éléments. On a présenté un projet à la Ville de Montréal et aussi à l'arrondissement, des éléments qui sont contenus dans notre document.

265 **Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :**

Y compris sur ce site-là, la mise en valeur des Ateliers Municipaux ?

270 **M. NIL McNEIL :**

Oui, oui, oui.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

275 Merci.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Merci.

280

Mme AUDE LOUIS :

Merci.

285 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

J'inviterais maintenant les représentants de la Table de concertation logement/aménagement RPP, s'il vous plaît.

290 Mesdames, Messieurs, bonsoir. Alors, tout comme les intervenants précédents, je vous inviterais à vous présenter pour le bénéfice de la transcription.

Mme ISABELLE COUILLARD :

295 Je m'appelle Isabelle Couillard, je suis de la Table logement/aménagement et j'ai trois personnes avec moi pour rendre des témoignages.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

D'accord.

300

Mme ISABELLE FILION :

Bonjour. Mon nom est Isabelle Filion. Je suis en lieu connu. Je ne sais pas si je continue mon petit boniment ou... - vous enlèverez ça à mes deux minutes.

305

M. FOUSSÉNI ALIOU :

Moi, c'est Fousséni Aliou et je suis membre requérant de logement de la Petite-Patrie. Je suis aussi membre du Côteau Vert, la coop d'habitation qui va être construite sur le Site des Ateliers Municipaux et je suis aussi membre du C.A. d'un Toit pour tous.

310

M. BENOÎT HAMEL :

Bonsoir. Mon nom est Benoît Hamel, je suis résident de la coopérative d'habitation La Petite-Patrie depuis les trois dernières années.

315

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Merci. Donc, Madame Couillard ?

320

Mme ISABELLE COUILLARD :

On va commencer par madame Filion.

325

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

D'accord.

330

Mme ISABELLE FILION :

Bonsoir. Moi, c'est Isabelle Filion toujours. Je suis en lieu connu ici ; cet après-midi, ma fille n'était pas supposée de trop courir parce qu'elle fait une espèce de bronchite/pneumonie ; alors, c'est l'école de ma petite.

335

Je représente ce soir 4 personnes, c'est-à-dire mon chum et nos deux enfants et moi-même. Mais, dans le fond, ce n'est pas vrai ; je ne représente pas 4 personnes, j'en représente peut-être 100 ou 200 pour être plus franche. Ce sont finalement tous les pères, les mères qui n'ont pas pu être ici ce soir parce que le petit faisait 40° de fièvre, parce qu'ils n'ont pas pu avoir de gardienne ; ça fait que je représente plus que 4 personnes, mais de façon humble quand même.

340

345 Alors, j'habite La Petite-Patrie depuis 12 ans environ et puis pour être franche, au début, ce n'est pas par choix que j'ai choisi La Petite-Patrie, pas du tout ; c'est parce que je regardais... moi, je visais vraiment l'autre bord de la *track* et puis avoir visité plein de logements hyper chers, puis pas de bon sens, j'ai dit : «Bon, je vais aller rester à La Petite-Patrie.» Mais en 12 ans, ça a changé et je dirais qu'année après année, juillet après juillet, je rechoisis toujours La Petite-Patrie. Et de plus en plus, je le choisis avec mon cœur, pas juste avec ma tête et puis avec mon portefeuille.

350 J'aime les commerces, j'aime la vie ici, j'aime la dimension humaine du secteur. J'aime la cloche de l'église St-Ambroise qui avertit ma fille qu'il est 6 heures et qu'il faut rentrer souper. J'aime mon quartier. J'ai la chaleur de mon voisinage, les 30 enfants que je connais par leur nom, et dont je connais un petit peu la petite histoire, puis qui me connaissent un peu aussi.

355 La vie de qualité de La Petite-Patrie, c'est un secret qui est de moins en moins bien gardé et qui commence à être un peu échaudé et ça, je le vois à chaque année quand ma famille s'est un petit peu agrandie et que je cherchais à déménager, c'est impossible. Monétairement, c'était impossible de bouger d'où j'étais à cause de l'escalade des prix des loyers. Ça fait que c'est sûr que d'année en année, j'ai toujours un serrement au cœur quand arrive le mois de janvier, le mois des augmentations de loyer. J'ai une propriétaire très gentille, très compréhensive, mais reste que je me dis : «Je vais-tu pouvoir rester encore ici ?»

365 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

Excusez-moi.

Mme ISABELLE FILION :

370 *Hou* . Je parle trop longtemps ?

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

C'est que j'aimerais peut-être qu'on revienne au sujet.

375 **Mme ISABELLE FILION :**

Oui.

380 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

Mais avant, je dois avertir les gens dans la salle que ce n'est pas le lieu de faire des manifestations. Alors, s'il vous plaît, vos petits cartons jaunes, de les garder bien bas, s'il vous plaît. Merci.

385

Mme ISABELLE FILION :

O.K.

390 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

Alors, continuez, Madame.

Mme ISABELLE FILION :

395

Allons au fait. Ça fait qu'il y a à peu près un an, toujours dans cette angoisse-là, j'ai oublié de vous dire que ma famille a beaucoup de qualités, mais a un grand défaut, c'est qu'on est pauvres. Et puis il y a à peu près un an, toujours très préoccupée par cette situation, j'ai participé à une soirée d'informations du Comité logement de La Petite-Patrie sur le devenir et l'avenir des Ateliers Municipaux.

400

Je suis sortie de là très emballée parce que je voyais comme un espoir pour moi et pour les miens de pouvoir se loger éventuellement à prix abordable, puis sans toujours vivre dans la crainte d'être... de bouger involontairement, puis de déraciner ma famille, de changer d'école ma fille, de garderie, tout ça.

405

Ça fait que ç'a été comme un coup de foudre pour l'idée de développement des logements abordables pour les familles de La Petite-Patrie, dont la mienne éventuellement. C'est ça. J'étais aussi là la journée où on a dévoilé une bannière qui réclamait 350 logements sociaux sur le site ; à ce moment-là, c'était après la démolition, ça fait qu'il restait vraiment juste le 700, boulevard Rosemont. Ç'a été des moments importants. J'étais là avec mon petit bébé.

410

Ça fait que je vous disais tantôt que ma famille a un défaut, qu'on est pauvres, mais on est aussi gourmands, ça fait que c'est sûr que 100 logements, c'est super, mais j'aimerais ça qu'il y en ait plus pour que le maximum de monde puisse en profiter. Puis aussi, on n'oublie pas que je représente peut-être 200 parents ce soir ou plus.

415

Puis je terminerais en disant que c'est sûr que 100 familles, ça fait ben ben des enfants, ça fait ben ben du monde, puis que tous ces enfants-là, ça va être bruyant, puis ce bruit-là pour moi, c'est la vie, puis je veux que cette vie-là continue. J'en souhaite plein pour La Petite-Patrie, puis longue vie à mon quartier. Merci.

420

APPLAUDISSEMENT DE L'ASSISTANCE

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

425

S'il vous plaît, pas de manifestations, s'il vous plaît. Oui ?

M. FOUSSÉNI ALIOU :

430 Moi, je viens témoigner de l'intérêt que j'ai par rapport au Site des Ateliers Municipaux. Je suis locataire présentement et père d'une grande famille et par les temps qui courent, il n'est pas très évident d'avoir un logement décent et à prix abordable.

435 Alors, je me suis rapproché dès les premiers moments, parce que je suis ici, ça fait environ 5 ans, donc, je me suis rapproché du Comité logement de La Petite-Patrie et je me suis impliqué à certaines de ses activités en tant que requérant de logement. Donc, je suis membre aussi de la coop d'habitation comme je l'ai dit tantôt. Et le Côteau Vert qui va être construit sur le site est une coop ouverte aux familles nombreuses et où le concept écologique et la qualité de vie seront sérieusement pris en considération.

440 Donc, je suis également impliqué dans l'organisme Un Toit pour tous comme membre du C.A., donc, en tant que représentant de cette coop. Donc, je suis content que le projet de développement des Ateliers Municipaux se concrétise enfin et j'ai hâte de le voir entièrement réalisé.

445 Par contre, j'ai quelques réserves quant à la qualité de vie qu'il y aura sur ce site. Entre autres, j'insisterai sur, premièrement, la qualité de la décontamination comme l'a dit la madame tantôt. Quand on sait que c'est le promoteur retenu qui décontaminera l'îlot réservé au privé, je souhaiterais que la Ville s'en occupe et que la décontamination soit confiée à une seule firme spécialisée.

450 Deuxièmement, c'est que la présence éventuelle d'un centre sportif par exemple, je ne le juge pas souhaitable quand on considère l'importance de l'achalandage que cela occasionnerait. Donc, à la place, un parc, espace vert avec installations pour enfants pourrait être le bienvenu.

455 Et enfin, le bon voisinage et la mixité entre les futurs occupants du logement social et ceux du logement privé. Une grande disparité visuelle entre ces projets risquerait de catégoriser les habitants.

460 Donc, voilà ce que j'avais à dire.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

465 Merci.

M. BENOÎT HAMEL :

470 Moi, je suis père de 4 enfants qui ont entre 5 ans et 1 mois. On m'a demandé de venir témoigner ici devant vous pour raconter mon expérience en coopérative d'habitation pour que vous puissiez en voir l'application pour les futurs habitants du site des ateliers de la Ville de Montréal.

475 Alors, c'est sûr que je ne peux pas passer à côté de tout l'aspect économique de la vie en coopérative parce que depuis que je vis en coopérative, je consacre environ 30% de mes revenus à mon loyer ce qui, avant que j'habite en coopérative, était beaucoup plus élevé. Avant que j'arrive en coopérative, donc, je consacrais au minimum 50% de mes revenus uniquement à mon loyer et à l'époque, j'avais aucun enfant.

480 Donc, je n'ai pas de misère à croire qu'avec la crise du logement qui sévit à Montréal et aussi tout le *boom* immobilier, sans oublier aussi la récente flambée du rôle d'évaluation de la Ville de Montréal, qu'aujourd'hui je paierais probablement plus cher mon loyer alors que mes revenus n'ont pas nécessairement augmenté.

485 Donc, le fait que je consacre une part raisonnable de mes revenus pour mon loyer, ça fait en sorte que je peux consacrer évidemment beaucoup plus d'argent à nourrir et à habiller toute ma famille. C'est sûr que ce seul aspect économique a beaucoup d'impact humain au niveau de ma famille. Le fait qu'on ne soit pas stressé à toujours aller chercher cette quête de l'argent, travailler des heures complètement folles pour aller chercher juste l'argent pour se nourrir et se loger, ça fait en sorte qu'on a un niveau de vie assez serein, ce qui se répercute sur nos enfants qui voient évidemment leurs parents qui ne sont pas stressés.

490 Personnellement, nous, ça nous a permis aussi évidemment d'en quelque sorte moins travailler et de nous consacrer davantage à notre famille, qui est quand même relativement grande. Ça a permis aussi à ma copine de pouvoir démarrer sa carrière artistique, qui fonctionne très bien grâce à ça ; ça m'a permis aussi à moi personnellement de retourner aux études pour pouvoir avoir un meilleur emploi ce que je ne crois pas qui aurait pu être possible si j'avais habité dans un logement privé, alors qu'à l'époque, je payais beaucoup plus cher que ce que je paye aujourd'hui. Donc, tout ça a des répercussions assez immenses sur toute ma famille.

500 Je dois dire aussi que pour ce qui est de la coopérative, on a évidemment un sentiment d'appartenance qui est assez grand du seul fait qu'on se sent chez nous et non pas chez le propriétaire. Je dois mentionner que les familles par les temps qui courent sont assez discriminées dans le logement privé. On n'est pas nécessairement les bienvenus lorsqu'il vient le temps de chercher un logement dans le milieu privé. Un exemple personnel : Quand c'est rendu que mes beaux-parents se font demander par des propriétaires éventuels s'ils ont des petits-enfants parce qu'ils ne veulent pas avoir de tapage chez eux, ç'en dit long sur ce que les gens peuvent considérer... comment les gens peuvent considérer les familles de nos jours dans le marché privé. Ce qui n'est évidemment pas le cas dans les coopératives où les familles sont tout à fait bienvenues.

510 D'ailleurs, parlant de ce sentiment d'appartenance, on se sent dans une coopérative autant propriétaire que locataire parce que la coopérative en quelque sorte en étant membre, elle nous appartient. Donc, il revient du devoir de tous les membres de cette coopérative de s'impliquer dans la gestion directe de leur logement, de leur coopérative.

515 **Mme ISABELLE COUILLARD :**

Merci. Vous avez déjà lu notre rapport, ça fait qu'on va juste relever les points principaux qui nous paraissent des conditions de réussite pour les ateliers, vous présenter quand même la Table de concertation logement-aménagement de La Petite-Patrie qui existe depuis 1988 et qui regroupe 15 organismes du quartier. La liste des organismes est aussi à la fin de notre mémoire. Donc, en bref, ce qu'on recommande à la Ville de Montréal...

LECTURE D'UN EXTRAIT DU MÉMOIRE, PAGE 10

525 Voilà, on a reçu aussi une quinzaine de lettres d'appui de différents groupes autres que les membres de la Table qui vont suivre notre mémoire.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

530 Je vous remercie. J'ai quelques questions. Première question toute simple, peut-être que, Monsieur, vous pouvez me répondre ? Quand vous, vous avez mentionné que vous dépensiez 30% de votre revenu à la coopérative pour vos frais de loyer et vous, vous parlez de 25%, est-ce qu'il y a une norme qui varie selon les types ? Est-ce que la coopérative, c'est...

535 **M. BENOÎT HAMEL :**

Ça dépend. Vous pouvez avoir deux types de logement dans les coopératives. Vous pouvez avoir les logements subventionnés. Lorsque vous avez les logements subventionnés, la personne qui bénéficie de la subvention ne paiera jamais plus que 25% de ses revenus quels que soient ses revenus. Évidemment, il y a un loyer minimum fixe à payer, mais ça tourne toujours alentour du 25%.

540 Moi, je paye personnellement 30% de mes revenus parce que chez nous, on a un seul revenu fixe ; ma copine étant travailleuse autonome, ses revenus sont assez précaires et puis étant donné que je n'ai pas de logement subventionné, mon logement est au prix-membre. Ça me revient à 30% de mes revenus.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

550 D'accord. Vous avez au niveau du stationnement, vous avez parlé du stationnement pour les commerces et les services qui apparaissait problématique et vous dites que vous avez deux solutions.

555 Le nombre de places serait difficilement réalisable à moins de construire du stationnement souterrain ; l'autre solution est de diminuer les exigences. Est-ce que vous faites une recommandation dans un sens ou dans un autre ?

Vous avez le droit d'exprimer vos opinions, alors, j'attends la vôtre là-dessus.

Mme ISABELLE COUILLARD :

560

On a une préoccupation dans le fond que les gens qui viennent pour les commerces utilisent les stationnements qui sont réservés aux citoyens et on sait qu'ils sont en nombre réduit et qu'on désire avoir aussi en nombre réduit. Donc, oui, on pense que le stationnement souterrain de ces groupes-là... et de voir comment avec la Ville, soit des vignettes ou... d'avoir une façon d'être sûr que les citoyens puissent avoir accès à leur stationnement sur les rues.

565

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Donc, votre principale préoccupation, c'est qu'il n'y ait pas de débordement du stationnement commercial sur vos stationnements privés.

570

Mme ISABELLE COUILLARD :

Oui.

575

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

O.K. J'avais aussi une question. En fait, c'est que vous parlez de la concertation avec la Ville et je pense que vous avez travaillé étroitement au niveau de l'aménagement de la partie sociale du projet. Est-ce que vous avez eu des préoccupations, est-ce que vous avez eu des discussions, est-ce que vous étiez intéressé à vous pencher aussi sur le volet privé ? Parce que dans le volet privé, il y a la moitié du logement privé qui devrait être abordable selon le projet. Il y avait aussi une question d'harmonisation, des éléments qui ont été mentionnés beaucoup.

580

Est-ce que c'est une préoccupation que vous avez et comment est-ce que vous pensez qu'on peut faire cette harmonisation entre la partie privée et la partie sociale ?

585

Mme ISABELLE COUILLARD :

Le comment, je ne le sais pas, mais ce serait intéressant d'avoir, c'est sûr, un regroupement quelconque qui fait que ce ne soit pas tout à fait séparé la conception des deux îlots effectivement. Je pense qu'il faut harmoniser, mais la mixité sociale doit aussi se faire dès le début de la construction.

590

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Merci.

595

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

600

605 Dans votre mémoire, il est question à propos justement de la mixité sociale du voisinage, on lit : *«Il faut permettre à chaque groupe social d'avoir accès à un espace extérieur qui lui est propre, par exemple dans un parc ou une cour, s'ils se trouvent à proximité l'un de l'autre. Autrement dit, l'intimité des divers groupes sociaux doit être préservée.»* Et en résumé, c'est repris aussi l'idée de chaque groupe social doit avoir son espace extérieur.

610 Qu'en est-il des riverains, des gens qui habitent à l'extérieur de cet îlot qui s'appelle le site dont on parle, le Site des Ateliers Municipaux ? Comment est-ce qu'on peut être... est-ce que vous avez prévu une façon d'inclure les riverains, les gens qui restent à l'extérieur de ce site ?

Mme ISABELLE COUILLARD :

615 Ce que je vois dans le plan, il y a l'îlot où est le 700 Rosemont et en arrière de ça, il y a un parc et je pense que ce parc devient accessible à l'ensemble de la population. Je pense plus à la façon qu'on aménage les bâtiments et les chemins pour qu'il y ait un espace plus restreint près, dans le fond, des résidences de chacun, où là ça devient un espace qui est plus semi-privé. C'est sûr qu'il n'est pas complètement privé, mais il y a le parc qui est accessible à tous.

620 **Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :**

625 D'accord. J'ai une autre question par rapport au 700 Rosemont qui, selon votre proposition, devrait être un centre communautaire, plus un CPE. Dans le projet de la Ville, de l'arrondissement c'est-à-dire, il y a tout un centre récréosportif en projet autour du 700 Rosemont et vous n'y faites pas référence dans votre mémoire. Est-ce que vous avez une position par rapport à ça ou non ?

630 **Mme ISABELLE COUILLARD :**

635 On fait référence en disant qu'on pense que de biais, il y a le secteur Bellechasse qu'on appelle et on pense que ce serait préférable d'avoir ces équipements sportifs que pense la Ville plutôt de ce côté-là parce qu'on densifie beaucoup le site et on met beaucoup de choses sur un petit espace en réalité, et on n'est pas certain que ce soit la meilleure idée de l'avoir sur ce site.

Donc, on sait qu'il va y avoir un développement juste de biais et on pense que c'est mieux de le réserver pour ce secteur.

640 **Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :**

C'est bon. J'ai une dernière question à propos des coopératives. Dans l'éventualité où il y aurait une coopérative sur le site et une famille qui s'installe qui est une famille de 2 personnes qui, après trois ans, est une famille de 5 personnes, comment évolue-t-on dans la coopérative puisque

645 ça devient trop petit votre logement, mais que tous les autres logements de la coopérative sont déjà pris ?

M. BENOÎT HAMEL :

650 Dans une coopérative, il y a le principe de l'occupation selon nos besoins. C'est clair qu'une famille peut grandir, mon expérience personnelle le prouve. J'ai commencé dans une coopérative d'habitation Place Henri-Valade ; j'habitais un 4½, j'avais 2 enfants et puis ma copine est tombée enceinte de notre troisième. Donc, on s'est évidemment retrouvés en sur-occupation par rapport à notre logement. Fort heureusement, on s'est trouvés un logement ici dans la coopérative d'habitation La Petite-Patrie selon nos besoins. C'est sûr évidemment que ça peut
655 arriver la sur-occupation dans un logement. Malheureusement, si tous les logements sont occupés, on ne peut pas mettre des gens à la porte, il y a quand même un certain droit acquis par rapport au logement que les gens occupent. Du moment qu'ils n'habitent pas en sous-occupation dans leur logement, on ne peut pas les reloger.

660 C'est clair que si une famille habite soudainement en sous-occupation, que les enfants sont grands et déménagent, ils s'en vont ailleurs, qu'il y a des pièces de libre, ça fait partie de la gestion interne de la coopérative de voir à ce que les locataires soient relogés dans les logements qui répondent à leurs besoins. Sauf que ça arrive effectivement qu'il peut y avoir de la sur-occupation. Nous personnellement, on est, on pourrait dire, complet dans notre logement avec 4
665 enfants pour le nombre de pièces qu'on a.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

670 Donc, en définitive, une famille qui commence ne peut pas penser à long terme à rester dans son logement coopératif au-delà de... une famille qui commence et qui comme vous souhaiterait avoir plusieurs enfants ou il y a une évolution, une famille reconstituée où on a des enfants qui arrivent de part et d'autre. À long terme, c'est difficile de penser à une installation.

M. BENOÎT HAMEL :

675 À long terme non, nous on est la preuve, ça fait 3 ans qu'on habite là, en fait je crois que c'est le meilleur environnement pour une famille, pour des enfants qui grandissent ; un couple sans enfant va se retrouver avec un appartement d'une chambre à coucher, sauf que du moment que les enfants arrivent dans la famille, qu'il y a de plus en plus d'enfants, ces gens-là deviennent
680 prioritaires pour être relocalisés.

Donc, il y a quand même aussi un roulement dans les coopératives. Il ne faut pas croire nécessairement que c'est un environnement statique où il n'y a jamais rien qui bouge : les gens quittent et rentrent dans une coopérative comme on peut rentrer aussi dans du logement privé.

685

690 Donc, moi personnellement, je considère que c'est le meilleur endroit pour élever une famille. Quand je suis arrivé dans une coopérative d'habitation, j'avais qu'un seul enfant et même si j'habitais à l'époque un 4½, ça ne m'a pas empêché de me rendre... ça ne nous a pas, parce que ça se fait à deux, ça ne nous a pas empêché de se rendre jusqu'au bout de nos rêves familiaux si on peut dire.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

695 Merci.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

700 Juste une dernière question, Madame Couillard. Dans votre mémoire, vous proposez que 60% des logements soient des logements sociaux. Alors, est-ce que votre recommandation inciterait le projet à se densifier, donc, à augmenter le nombre de logements sociaux ou à diminuer le nombre de logements privés ?

705 **Mme ISABELLE COUILLARD :**

710 C'est sûr que de prime abord, c'est à diminuer le logement privé pour notre côté, mais densifier, on a regardé aussi la possibilité de densifier l'îlot central qui est plus réservé au communautaire. Avec les subventions telles qu'elles sont présentement, l'Accès Logis, volet 1, c'est difficilement accessible à cause du montant qui est alloué.

715 S'il y a d'autres programmes gouvernementaux qui rentrent pour aider pour le développement durable, des choses comme ça, ce serait une possibilité pour nous de densifier aussi l'îlot qui est plus communautaire.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

D'accord.

720 **Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :**

Une dernière petite question très pratique. Si vous aviez accès à un logement sur le Site des Ateliers Municipaux, est-ce que l'école de quartier de votre enfant serait encore celle-ci ?

725 **Mme ISABELLE FILION :**

Je ne suis pas certaine.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

730

D'accord. Je me demandais.

Mme ISABELLE FILION :

735

Maintenant, elle est attachée, ça fait plus que 2 ans qu'elle est ici ; ils sont pris avec ma fille.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

740

Merci.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

745

Merci. Les représentants du groupe Un toit pour tous. Bonsoir. Alors, Madame Jocelyne Moretti ?

Mme JOCELYNE MORETTI :

750

C'est ça. Oui, je suis Jocelyne Moretti, je travaille au CSSS du Cœur de l'île.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Approchez-vous de votre micro, s'il vous plaît.

755

Mme JOCELYNE MORETTI :

760

Alors, je parle ici ce soir pour Un toit pour tous. Alors, Un toit pour tous, c'est un organisme à but non lucratif qui a été mis sur pied en 2002 qui accompagne en fait la réalisation, on l'espère, des projets que la Table logement/aménagement a réussi à amener sur la place publique. Donc, on est là pour supporter un petit peu la réalisation quand ça va être le temps parce que la Table logement, sa mission est d'accompagner les groupes mais, sur le terrain, on espère qu'on va pouvoir aider la réalisation de ce projet-là concrètement.

765

Alors, ce qu'on vient supporter un petit peu comme démarche aujourd'hui, c'est pour souligner l'importance de ce projet pour les familles du quartier. Je pense que vous en avez entendu parler ; je n'entrerai pas dans tous les détails, les chiffres qu'on pourrait avoir, mais c'est certain que le nombre d'unités qu'on va retrouver sur le site, ça ne répondra pas à tous les besoins du quartier. Alors, c'est certain qu'on envisage positivement le développement d'un site comme le site Bellechasse éventuellement pour combler d'autres besoins de logement social et ça vient aussi supporter les actions, enfin, les réflexions qu'on a posées sur la possibilité d'avoir peut-être plus de logement social encore dans le quartier. C'est sûr que c'est quelque chose qu'on a

770

toujours envisagé de supporter, mais avec les moyens qu'on doit avoir et les moyens financiers. Ça va peut-être être une chose à y revenir tantôt, mais...

775 Alors, la mixité sociale pour nous, c'est important. C'est important d'avoir de la place pour les différentes clientèles qui se sont manifestées aussi pour l'obtention des différentes unités, en particulier sur l'îlot central. C'est sûr qu'on vous a parlé des projets pour la coop, la coopérative pour les familles, mais on a aussi beaucoup de besoins pour des personnes seules, des ménages, des petits ménages. Alors, on espère qu'on va pouvoir répondre à ces besoins-là.

780 Au niveau de la densification, ce qu'on peut dire c'est que dans une perspective de développement durable, c'est sûr qu'on aurait aimé augmenter un petit peu la densité du site pour maximiser les retombées sociales, économiques, environnementales, liées au développement du Site des Ateliers Municipaux. Cette option aurait nécessité des bâtiments à étages multiples avec
785 une structure de béton et malheureusement, on a constaté que cette option n'était pas viable pour des projets de logement social destiné à des personnes autonomes. Il aurait fallu aller dans des projets qui n'étaient pas ceux qu'on avait fait la promotion.

790 Alors, pour l'instant, ce qu'on peut constater, c'est que les projets qui ont été développés pourraient probablement être financièrement viables et nous assureraient quand même un aménagement de qualité. C'est ce qui est important pour l'instant.

795 Je veux insister sur l'aspect des espaces verts, écologiques dans le développement durable. Alors, Un toit pour tous, ainsi que la coopérative, on fait appel tous les deux à la même firme d'architectes qui est Loeuf, qui est bien reconnue pour sa conscience sociale, écologique, économique et c'est des gens avec qui on a beaucoup de plaisir à développer un projet qu'on espère va pouvoir se réaliser évidemment. Alors, c'est important pour voir de voir à ce qu'on puisse aussi favoriser que les gens puissent avoir un espace vert de qualité.

800 Ça m'amène à vous parler de l'espace de stationnement sur le site. On considère qu'on est heureusement situé aux abords d'un métro ; c'est très agréable de penser qu'on est aux abords d'un métro. Si on veut être logique, les abords de métro, ça ne devrait pas être... on ne devrait pas pulluler d'autobus, de toutes sortes de transport individuel. Il faut considérer qu'on utilise le transport en commun et autant que possible tout ce qu'on peut envisager comme moyens
805 de transport qui ne seront pas des véhicules automobiles.

810 Je pense qu'on ne peut pas dire qu'il ne faut pas qu'il y ait d'automobiles du tout sur le site, on a quand même des familles, on sait qu'il y a des besoins pour avoir des voitures, mais on voudrait bien voir comment on pourrait essayer de réduire nos besoins d'espaces de stationnement, en particulier pour notre secteur à nous. On pourrait le souhaiter pour l'ensemble du site. Et ce qu'on va faire comme requête évidemment, c'est pour essayer de réduire l'espace consacré au stationnement, de réduire la proportion qui est considérée habituellement pour ces sites-là. Je pense que c'est une automobile pour... je pense que c'est 1 espace pour 4, on voudrait aller à 1 sur 6.

815

Alors, c'est vraiment une requête qu'on va faire et on voudrait aussi amener cette demande que la vignette et les espaces sur rue contribuent au calcul du ratio qui est déterminé pour le site. Ça s'est fait à Benny Farm, ça s'est fait à tous les autres endroits. Je pense que peut-être on pourrait regarder avec les gens qui sont responsables de déterminer l'octroi des places de stationnement comment on pourrait utiliser ce qui est stationnement sur rue. Est-ce que c'est clair cette demande-là ?

820

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

825

Je pense.

Mme JOCELYNE MORETTI :

830

Au niveau des espaces publics, ce qu'on aimerait qui soit précisé par rapport à ce qui est amené pour le site, c'est qu'on parle d'un sentier qui doit être du domaine public et ce sentier-là doit favoriser... on appelle ça une perméabilité du site dans le fond. C'est certain que les gens qui vont circuler du métro vers leurs espaces d'habitation aux alentours du site, ils doivent se rendre, on n'en est pas là-dessus. Par contre, d'amener à l'intérieur d'un site central une circulation qui ferait que les gens qui sortent du métro peuvent s'approprier l'espace qui doit être quand même... qui doit privilégier les résidents.

835

840

On voudrait que ce soit bien clair que si on parle d'un sentier qui est du domaine public, que ce soit clair que c'est public ou privé. Je pense qu'on ne peut pas avoir une vocation mixte là-dessus. C'est sûr qu'on privilégierait que ce soit un site qui appartienne... qui soit privé ; qu'on permette aux gens de circuler, mais qui soit privé et non pas public parce que là, ça implique quand même des assurances, ça demande des responsabilités civiles importantes. Donc, il y aurait peut-être la possibilité de s'assurer que cette notion soit clarifiée, qu'on ait une définition claire de l'appartenance de ce sentier qui serait plutôt un espace privé que public. Et la place publique, elle devrait être plutôt jointe à l'espace du 700 Rosemont où est-ce qu'il y a quand même de l'espace là-dessus en arrière, la place qui va être aménagée par la Ville probablement.

845

Au niveau de l'insonorisation, l'autre aspect, on voudrait attirer l'attention sur l'importance que sur le site, ce qui va être construit respecte quand même une capacité d'isolation, d'insonorisation, surtout d'insonorisation parce qu'on est aux abords d'une voie ferrée.

850

En conclusion, on espère que ce site-là, qui va être un site quand même d'importance, il va amener sûrement à peu près un millier de personnes, bien, qu'il puisse être quelque chose dont on est fier. Tout le monde a travaillé très fort sur différents aspects de ce projet, donc, on en est fier. On espère qu'il va bien se réaliser.

855

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

D'accord. Une première question. Quand vous parlez d'insonorisation, puis vous parlez d'une attention à l'acoustique sur le terrain, est-ce que vous pensez à des mesures de mitigation du bruit comme des écrans ou des éléments comme ça ?

860

Mme JOCELYNE MORETTI :

Non, on ne voudrait pas que le son se répercute continuellement sur un mur ou sur un autre. Je pense qu'il y a une expérience, ce n'est pas heureux, donc, on ne veut pas la reproduire. Mais plus penser au niveau de la fenestration, d'avoir une attention particulière sur la fenestration.

865

Je pense qu'au niveau de l'architecture, s'il y a lieu, qu'on puisse reconnaître les mesures qui seraient à envisager. Je pense que les architectes vont travailler fort là-dessus.

870

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Ça, c'est votre groupe qui...

875

Mme JOCELYNE MORETTI :

En fait, ce qu'on espère, c'est qu'il y aura une compréhension aussi s'il y avait des critères spéciaux qu'il faut respecter. C'est financier.

880

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Un élément. Vous demandez que les vignettes et les espaces sur rue soient pris en compte dans le calcul du nombre d'espaces de stationnement. Est-ce que ça veut dire que vous voulez donc réduire le nombre de stationnement hors rue et transférer ça avec un système de vignettes ?

885

Mme JOCELYNE MORETTI :

Ce qu'on aimerait, c'est que le site ne soit pas... qu'on ne soit pas obligé d'attribuer autant de places de stationnement et récupérer ça pour des espaces de verdure. Donc, pour le faire, on ne peut pas enlever le nombre de places de stationnement à moins qu'on puisse prendre les espaces sur rue et les compter parmi les espaces de stationnement qu'on nous demande d'installer.

890

895

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Puis si on diminuait la largeur des rues et mettre le stationnement hors rue, puis les rues sans stationnement, vous auriez plus de places vertes aussi, non ? Je ne sais pas...

900 **Mme JOCELYNE MORETTI :**

Non, parce qu'il y a un certain ratio. Alors, si je regarde... dépendant du nombre d'unités, peut-être qu'il y a 46 places de stationnement pour... je ne sais pas, 200, on parle grosso modo, sur 200 logements, il y a 40 places de stationnement, bien, ça prend un certain espace sur notre site.

905
Donc, on ne veut pas en avoir plus. Il faut vraiment être capable de calculer... je comprends votre calcul, il y aurait plus... mais en même temps, je ne sais pas jusqu'à quel point ce n'est pas utopique de penser qu'on ne retrouvera pas du tout de voiture sur la rue. Mais s'il y a des avenues à étudier, je pense que... Ce n'est pas moi l'experte, je n'ai aucune idée.

910 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

915
Quand vous parlez que le 700, boulevard Rosemont puisse répondre aux besoins des groupes et organismes liés aux clientèles du site et qu'il n'augmente pas l'achalandage sur le site, ce n'est pas la première fois qu'on nous parle du 700 Rosemont, les gens qui vous ont précédé nous ont mentionné qu'ils ne voulaient pas que le 700, boulevard Rosemont devienne un gros élément avec des installations sportives et autres, vous, vous dites en plus tout ce qu'il y a là-dedans, ça devrait être réservé aux clientèles du site autrement dit ?

920 **Mme JOCELYNE MORETTI :**

On pourrait privilégier, je pense. On ne voudrait pas faire un milieu fermé, je ne voudrais pas que ce soit compris que ce qui va avoir là, c'est pour les gens qui habitent sur le site, puis il n'y a pas de place pour personne. Je pense que non, mais un des avantages de pouvoir avoir sur le 700 Rosemont des espaces qui seraient réservés à des groupes communautaires, ça pourrait peut-être être en lien avec les clientèles qui habitent sur le site dans le fond.

930
Ça permet peut-être une fréquentation des sites et un meilleur support aux clientèles qui seront sur le site, mais ça ne devrait pas être réservé exclusivement à ces clientèles-là : on s'entend que c'est des services qui sont ouverts à la population.

935
Il pourrait y avoir beaucoup de choses là-dessus. On est en train d'essayer de voir qu'est-ce qu'on pourrait offrir comme projet de développement sur le 700 Rosemont. Donc, c'est clair qu'on tient compte aussi des besoins de la communauté. Il y a des services de proximité qui devraient pouvoir répondre aussi à la population qui va être sur le site, mais aux environs, les gens manquent de ce type de service.

940
Il y a plein d'avenues qu'on va explorer qui vont être ouvertes à la communauté, mais en tenant compte aussi qu'on a un métro et qu'on ne peut pas... Je pense que la contrainte avec laquelle on veut jouer, c'est d'éviter d'avoir beaucoup de gens qui vont chercher à se présenter sur

le site avec une voiture parce qu'on est quand même à proximité d'un métro, puis les voies
945 environnantes, c'est des voies assez passantes. Donc, la voiture fait juste circuler dans le coin, ça
va rendre tout le monde fou. Donc, c'est plus dans cet esprit-là.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

C'est plus dans ce sens-là et non pas dans le sens d'en faire un....

Mme JOCELYNE MORETTI :

Non, non, on ne veut pas arriver dans un lieu où est-ce qu'on est en train de parler
950 d'inclusion, d'exclusion, ce n'est pas la démarche.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

D'accord.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

960 Quand vous faites référence à Un toit pour tous et la coopérative le Côteau Vert qui ont fait
appel au même architecte, si vous pouviez nous situer dans le plan, dans le projet de
l'arrondissement, c'est pour quels édifices exactement ?

Mme JOCELYNE MORETTI :

C'est pour la partie, l'îlot central, donc, la partie où il y a comme un genre de conciergerie,
965 puis des petits îlots familles. C'est dans le milieu.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

970 Donc, l'îlot central est, si on peut dire, partagé entre Un toit pour toi et le Côteau Vert ; c'est
ça ?

Mme JOCELYNE MORETTI :

Oui, c'est ça, Un toit pour tous et le Côteau Vert.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

980 Un toit pour tous et le Côteau Vert. Donc, c'est vous qui vous partagez, pas la gestion,
mais la mise en œuvre de l'îlot central ?

Mme JOCELYNE MORETTI :

985

C'est ça, en partenariat.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

990 En partenariat.

Mme JOCELYNE MORETTI :

995 Oui, oui, certain.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

Mais c'est vous qui êtes comme les maîtres-d'œuvre on peut dire, ensemble ?

1000 **Mme JOCELYNE MORETTI :**

Oui.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

1005 D'accord.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1010 Je vous remercie beaucoup, Madame. J'invite monsieur Philippe Côté. Bonsoir, Monsieur.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

1015 Bonsoir. Je n'ai pas de document écrit ce soir, c'est des notes que je vais transmettre à la Commission. Mon propos va être sur trois points ; ça va concerner la voirie et le désenclavement du site d'un point de vue métropolitain.

1020 Je pense qu'il y a beaucoup trop... on devrait plutôt penser en terme de quartier sans auto pour le secteur en question. Je pense que ça devrait être un projet exemplaire, surtout situé à côté d'une station de métro, et que l'espace qu'on dédie à la voirie est en fin de compte l'espace dédié à l'automobile. Je pense que des aménagements de type parc, comme par exemple poussière de roche comme on voit au Parc Lafontaine n'empêche pas du tout les polices de circuler et les pompiers d'intervenir. Mais que faire une voirie avec trottoirs, renvois d'eau, égouts pluviaux, est
1025 très coûteux et pourrait permettre une grande économie dans le redéploiement du secteur.

Je pense qu'on doit donc aller ultimement vers un quartier piéton, entièrement. Et par conséquent, ça correspond aussi aux nouvelles statures comme par exemple de recueillir les eaux

1030 de pluie par percolation des sols et à ce moment-là avoir un gestion exemplaire d'une nouvelle urbanité du territoire montréalais.

1035 Cette question d'avoir un enjeu piéton très fort dans le secteur, c'est de tenir compte du métro Rosemont qui ne possède qu'une seule sortie, et il faudrait peut-être voir son impact dans l'ensemble du secteur, et c'est là où j'interviens peut-être plus comme un Montréalais que quelqu'un typiquement de Rosemont, et si on prend un périmètre de facilement 300, 400 mètres alentour du métro Rosemont, on se trouve à déborder des *tracks* de chemin de fer et on se retrouve aussi bien proche des Carmélites. Donc, l'ensemble du secteur peut devenir très poreux à la circulation piétonne si nous pouvons tenir compte des nouvelles normes qui seraient d'accessibilité universelle au métro.

1040 Donc, à ce moment-là, de penser à ouvrir des nouvelles entrées-sorties au métro Rosemont et ça permettrait à l'ensemble aussi bien des résidents du nouveau secteur qu'à l'ensemble des Montréalais habitant Rosemont, Le Plateau, de pouvoir circuler avec le savoir-faire de la ville intérieure.

1045 Montréal est quand même reconnue pour une expertise de la ville intérieure et je pense que dans les circonstances, on devrait penser... je ne sais pas sur le site lui-même, c'est pour ça que je ne veux pas trop être précis sur la nouvelle entrée qui pourrait être mise avec des ascenseurs qui donnent accès directement aux quais, mais il serait peut-être intéressant en économisant sur la voirie pour l'auto de pouvoir bonifier les investissements publics du métro Rosemont.

1050 Je pense que ce serait intéressant de voir ça comme un redéploiement exemplaire d'ateliers municipaux qui sont quand même de stature métropolitaine. Ils ont été déplacés dans le secteur Dickson. Alors, ce terrain-là qui remonte, je peux dire, à la fois à l'époque où la ville se fermait par le chemin de fer, à ce moment-là on le refait de l'urbain, et à ce moment-là se pose une grande question où je ne conteste pas le projet en cours, je crois qu'il est très intéressant, mais que Montréal par peut-être une carte-maîtresse avec des négociations majeures avec le Canadien Pacifique, parce que le corridor ferro-portuaire, dont on parle peut-être de mur antibruit juste entre deux arrondissements, en fin de compte fait vivre le port de Montréal. C'est à peu près une cinquantaine de trains par semaine ; donc, c'est les containers qui sont déchargés au pont-tunnel, 1055 à l'est du pont-tunnel, qui transitent par le port et remontent par le corridor entre le centre-sud et Hochelaga et passent justement entre Rosemont et Le Plateau pour suivre à travers Outremont et se retrouver à la cour de triage St-Luc à côté de Ville St-Luc.

1065 Alors, ce corridor est très important pour Montréal, Montréal est une ville portuaire et actuellement tout projet d'habitation qui se développe petit à petit le long du corridor ferroviaire le fragilise et on sait que c'est tentant parce que la Ville est rendue là, si je peux dire, le fait d'habiter dans les quartiers centraux. À ce moment-là, ce que ça donne, c'est que la Ville en permettant une multitude de petits projets, comme aussi bien du côté du Plateau à côté du parc Laurier, par une carte-maîtresse de négociations avec le CP de vraiment considérer que ce corridor est 1070 essentiel à Montréal, il n'a pas été, je le répète, inscrit, enfin je l'annonce, inscrit au plan d'urbanisme en 2004 comme un membre important de la constitution du territoire et que par

conséquent, des grandes négociations qui pourraient avoir lieu, ce serait par exemple d'ouvrir le fleuve St-Laurent entre Berri et Bercy.

1075 Autrement dit, on pourrait offrir le fleuve aux Montréalais plutôt que de construire à côté du corridor ferroviaire. Enfin, je crois qu'il y a un grand geste d'aménagement qui peut être posé et qu'il faudrait réfléchir à ces dimensions-là parce qu'on sait que ces zones industrielles se ferment peu à peu. Actuellement, on discute ici dans Rosemont, mais bientôt, ça va être dans l'est du Plateau, puis après bientôt, ce sera dans le Centre-Sud et Hochelaga.

1080 Alors, je pense qu'avant de faire un, comment dire, un abat complet de quilles, qu'il y ait une réflexion sur la conservation du corridor ferroviaire. J'aimerais rappeler à ce moment-là qu'une des propositions très fortes qui a toujours été annoncée dès les années 70, mais reprise aussi actuellement au plan d'urbanisme et y compris dans le schéma d'aménagement de la CMM, c'est d'en faire un corridor cyclable et piéton.

1085 Il est évoqué dans le document que bientôt il pourra y avoir poursuite de ce corridor-là, mais ça donne quand même une marge de protection, donc, de ne pas coller les habitations, de ne pas justement fragiliser le corridor. J'aimerais rappeler que ce corridor, enfin la piste, la grande piste cyclable relierait évidemment le fleuve St-Laurent au sud et la Rivière-des-Prairies au nord ; ce projet-là est toujours annoncé, il y a encore, et je donnerais comme actualité une pétition de 12 000 noms qui a été déposée au conseil de ville lundi dernier, le 25 septembre, demandant que le tronçon nord menant à Laval soit réalisé rapidement et développé aussi vers le tronçon sud, donc vers le fleuve, soit aussi entrepris.

1090 J'aimerais peut-être conclure avec deux propos, peut-être des regrets. C'est de dire que les deux viaducs qui enclavent le site ont été refaits sans consultation publique. Ils ont été refaits en terme de voirie. St-Denis, St-Hubert, il n'y a pas eu de réflexion, on ne les a pas vus comme des grandes portes entre les arrondissements. Alors, ils ont finalement été refaits. J'inviterais aussi, je n'ai pas assez peut-être fouillé le document, toutes les mesures de sécurité civile concernant... qu'on a entendu quand ce fut le cas du CHUM à Outremont, voir si, ici, des mesures spécifiques ont été prises. Enfin, rappeler justement l'importance du corridor et des milliers de produits qu'on dit de matières dangereuses circulent et à ce moment-là, j'aimerais donc... C'est un peu mon point de vue, c'est de dire que c'est important, mais le développement de Montréal est aussi important, je crois.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1100 Je vous remercie, Monsieur Côté. Peut-être une première question. Évidemment, nous n'avons pas eu le loisir de connaître à l'avance la teneur de vos propos, alors, on va réagir à froid.

1110 Au niveau de la notion de quartier sans auto. Évidemment sur le plan des principes, oui, la question, c'est qu'on vient de nous annoncer qu'il y a déjà des organismes qui travaillent à la réalisation de ces projets-là et le fait de décréter ça, disons un quartier sans voiture, ce serait

1115 d'imposer à des gens qui ne l'auraient pas choisi puisqu'ils sont déjà dans une démarche
d'élaboration de leur projet un mode de vie entièrement sans voiture.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

1120 Oui, parce que je comprends très bien parce que le projet quand même remonte à
facilement au moins une dizaine d'année. Donc, c'est clair que pour les projets justement de
coopératives, c'est des groupes qui se sont déjà réunis, qui ont déjà réuni des attentes
d'habitation, des besoins aussi, répondre à des besoins, mais vu que c'est quand même des
1125 terrains municipaux, comme je rappelais... que je pense que la Ville devrait peut-être pour signifier
son intention d'aller vraiment vers... de faire des expériences aussi bien humaines, enfin sociales
qu'environnementales et cet aspect de réduire la place de l'automobile, donc, de réduire aussi les
budgets d'investissement de Montréal et de développer aussi une expertise serait intéressant à
tenir compte en amont. Mais je comprends qu'ici, le projet est assez ficelé...

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1130 Mais je retiens une autre de vos interventions où vous avez parlé de la lourdeur des
infrastructures, donc, vous suggérez une façon plus modeste de... au lieu de penser à des
grosses infrastructures avec beaucoup de béton, même en gardant certaines allées voiturrières.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

1135 Oui, c'est ça. Il serait possible de faire un aménagement beaucoup plus léger que... parce
qu'une chaussée, enfin une voirie, je crois que c'est à peu près 12 pieds, 18 pieds, c'est quand
même lourd, mais je ne nierai pas qu'il faudrait quand même peut-être des investissements de
1140 béton. C'est pour ça que je parlais de tunnel... enfin, des accès piétonniers au métro Rosemont
qui permettraient de rendre le secteur poreux entre le nord et le sud.

Donc, je ne nierai pas qu'on pourrait faire des travaux publics importants qui permettraient
aussi bien au niveau résidents du parc Laurier de pouvoir avoir accès au métro sans eux-mêmes
1145 devoir faire de grands parcours. Comme là, vu que le site en redéploiement est à côté du métro
Rosemont, il y a eu beaucoup de réflexion de posée. Il y a des hypothèses encore de passerelle
piétonne, mais normalement les passerelles piétonnes n'ont pas toujours un grand succès. Donc,
à ce moment-là, peut-être que le savoir-faire de la ville intérieure pourrait vraiment à ce moment-
là...

1150

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

C'est dans ce sens-là. D'accord.

1155

M. PHILIPPE CÔTÉ :

1160 C'est dans ce sens-là, d'aller vers peut-être quelque chose de lourd pour les piétons, mais qui permet à l'ensemble des gens du secteur... On sait qu'il y a des normes, à peu près 750 mètres de distance d'une station de métro, les gens peuvent s'y rendre si l'accès est facile et ce n'est pas des grandes distances. Un piéton marche 100 mètres... un minute, c'est 100 mètres, c'est un coin de rue. Alors d'une certaine façon, point de vue piéton, c'est très favorable et à ce moment-là ça aurait un impact très fort et ce serait un projet qui serait reconnu pour... qui déborde, si je peux dire, le site pour faire qu'il soit aussi rassembleur.

1165 Mais la nouvelle entrée du métro Rosemont qui serait aussi une façon de sécuriser le métro, parce que maintenant tous les métros ont deux entrées, est-ce qu'elle doit être faite sur le site même ou plutôt au sud des voies ferrées ? Comment dire ? Ce serait une étude à faire et ce serait peut-être aussi de réserver des emplacements parce que si on veut vraiment densifier le secteur, donc, avoir des gens qui circulent nord-sud, enfin beaucoup plus... je pense que cette dimension piétonne devrait être incontournable et surtout... Bien, c'est clair que ça devrait être plutôt l'ensemble du réseau de métro qui devrait être réfléchi comme ça, mais vu qu'on a ici un cas de densification, un cas de *TOD* si on peut dire, *Transit Oriented Development*, faire une ligne sur... parce que de toute façon, il y a déjà des propositions de liens piéton, de passerelles, de...

1175 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

D'accord. Madame Lamarche ?

1180 **Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :**

Oui. À propos du corridor ferro-portuaire qui en fait est incontournable, le site longe ce corridor, vous mentionnez à la fois qu'il est souhaitable pour le développement économique de la Ville de le conserver et dangereux de l'avoir quand on parle de transport de matières dangereuses par exemple, on a fait référence précédemment au bruit, à d'autres inconvénients.

1185 En quoi le projet qui est soumis à la Commission aurait pu tenir compte de vos commentaires concernant ce corridor ? En quoi pourrait-il être différent et plus harmonisé avec vos préoccupations par rapport à la présence de ce corridor ?

1190 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

1195 C'est un peu par principe. Je crois que visuellement, on fait plutôt des industries. Enfin, le long d'un corridor de transport lourd, on fait plutôt des industries, des industries légères, des commerces et après, il y a les habitations. Donc, on ne tient pas à mettre les habitations à proximité.

Donc, dans les circonstances, il y a ça par mesure de sécurité, puis il y a l'autre aussi, c'est que les gens vont commencer à y habiter, vont vouloir traverser la ville, vont vouloir avoir une qualité de vie, donc, il y aura... probablement que les nuisances du ferroviaire vont influencer les

1200 résidents. Ils vont demander à ce moment-là des mesures d'atténuation, enfin bref, qui peuvent être déjà planifiées ici.

1205 Mais, c'est d'installer, je peux dire une *géguerre* entre le CP et les résidents de Montréal. Donc, le questionnement qu'on pose ici, c'est celui qui concerne l'ensemble du corridor ferroviaire, donc, qui est grosso modo toutes des industries, et si on commence à faire de l'habitation, bien là, je ne nie pas que ce projet-ci, on doit le contester, je crois qu'il est dans la machine, je pense que c'est honnête, mais ça nous permettrait de réfléchir sur l'ensemble de ce qu'on souhaite du corridor ferroviaire. Comme là actuellement, on met de l'habitation au détriment des mesures classiques de distance et puis à ce moment-là, si ça se joue à la pièce, autrement si on décide de
1210 mettre de l'habitation à chaque fois qu'il y a un terrain qui se dégage, à ce moment-là il est difficile pour la Grande Ville de pouvoir s'entendre avec le CP parce que ça va être tout le temps... on l'a vu déjà dans le cas de la cour de triage Outremont. C'est déjà des poursuites au civil contre le CP, contre l'arrondissement d'Outremont. À ce moment-là, on peut... pas prévoir, mais on peut peut-être croire que ce genre de conséquences vont arriver et d'où à ce moment-là ce serait important
1215 de prioriser la conservation. Et simultanément si Montréal recherche des terrains à redévelopper pour pouvoir densifier Montréal, les quartiers centraux, probablement qu'entre Berri et Bercy, donc, entre le Vieux-Montréal et Hochelaga, il y a probablement de l'espace pour 25 000 personnes qui donnent accès au fleuve.

1220 **Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :**

Merci.

1225 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

Merci, Monsieur Côté. Monsieur Renaud Paré ? - Je ferme le registre dans 10 secondes, alors, si une dernière personne désire s'inscrire, c'est le temps. Sinon, le registre sera terminé, sera fermé pour ce soir. Bonsoir.

1230 **M. RENAUD PARÉ :**

Bonsoir. Renaud Paré, retraité et résident de ce quartier. Alors, c'est une brève présentation d'un petit mémoire pour une résidence de personnes âgées en lien avec l'OSBL Habitations les II Volets. Moi, je viens donner un complément ; eux viendront plus tard expliquer
1235 d'avantage l'ensemble du projet.

Alors, je suis président de l'ARC, une association de retraités gais. Nous, comme personnes âgées gais, nous aimerions afin de ne pas vivre dans un ghetto partager une résidence avec un autre groupe même s'il n'est pas gai. Ce projet de résidence pourrait très bien se
1240 concrétiser avec Habitations les II Volets, une OSBL qui gère déjà 3 résidences pour personnes âgées.

1245 Nous avons rencontré les responsables de cet organisme depuis un certain temps et ces derniers sont prêts à nous épauler. Les gais comme les autres vieillissent et font partie de la société. Comme plusieurs gais aînés n'ont pas d'enfant, ils sont souvent isolés et pas toujours très riches. Il est donc important pour certains d'entre nous de finir les dernières années de notre vie dans une résidence où les loyers sont abordables, une résidence qui ne nous obligerait pas à retourner dans le placard, une résidence dont les gens nous accepteraient tels que nous sommes.

1250 Que je sache, aucune résidence de ce genre n'existe au Québec. Pour ces différentes raisons, nous déposons un mémoire pour un projet de résidence avec Habitations les II Volets au-dessus ou à côté de la station de métro Rosemont. C'est tout.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1255 Je vous remercie. Est-ce que vous nous dites que vous avez des contacts avec Habitations les II Volets qui eux sont déjà chargés du projet Habitation pour personnes âgées ?

M. RENAUD PARÉ :

1260 Oui.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1265 Ça, c'est pour autonome et en perte d'autonomie ?

M. RENAUD PARÉ :

1270 Oui, avec légère perte de... Oui.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1275 Et si je comprends bien, ce que vous venez nous dire, c'est que vous avez un accord avec ces gens-là ?

M. RENAUD PARÉ :

Oui.

1280 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

Donc...

M. RENAUD PARÉ :

1285 Nous pourrions avoir probablement la moitié de l'immeuble. Le but, c'est que... moi, je reçois des téléphones disant... des gens qui habitent déjà dans des résidences, mais parfois, ils

sont les seuls gais dans une résidence, puis c'est très difficile d'avoir des contacts... Ben, ils ont des contacts normaux avec les autres personnes, mais ils aimeraient de temps en temps échanger avec d'autres personnes semblables à elle.

1290 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

Maintenant, je vais avoir une ou deux questions un petit peu plus spécifiques au projet et parmi les questions qui sont intervenues il y a 2 semaines et à la lecture de certains mémoires, il y en a qui semblent mettre en doute l'à-propos d'avoir ce type d'habitation pour personnes âgées au-dessus même de la station de métro. Est-ce que vous, vous y voyez un inconvénient ?

M. RENAUD PARÉ :

C'est-à-dire depuis le début, on entend parler, il y a souvent des changements. Un certain temps, nous devons être au coin de Rosemont et St-Hubert et ensuite, au-dessus du métro ; maintenant, on parle à côté du métro au coin St-Denis et Rosemont. Mais c'est plutôt, je pense, un représentant de Bâtir son Quartier, lui parlera de l'ensemble du projet aussi.

Nous, nous sommes prêts à aller... peu importe l'endroit pourvu que... ce serait nous autres un gros avantage nous trouvons, à côté du métro ou au-dessus du métro parce que rendu à un certain âge, on est moins mobile et c'est très important ; on n'a presque plus d'auto, la plupart n'ont pas d'auto, alors, ce serait très utile pour nous peu importe le bruit.

1310 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

Donc, pour vous, ce n'est pas un inconvénient ?

M. RENAUD PARÉ :

1315 Non.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Parfait. D'accord. Madame Lamarche ?

1320

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

Oui. Vous avez mentionné qu'à votre connaissance, et c'est probablement vrai, ce serait la seule expérience du genre, le seul site d'une concentration, d'une résidence qui serait réservée à des personnes âgées gais au Québec. Est-ce qu'ailleurs vous avez connaissance de projet semblable ?

1325

M. RENAUD PARÉ :

1330 Déjà à Montréal, on parle de construire une résidence gaie, mais c'est une résidence gaie privée sur la rue Papineau.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

1335 Non, quand on parle d'un site comme ici, une résidence...

M. RENAUD PARÉ :

1340 Moi, je n'en ai jamais entendu parler, ni ailleurs, même pas au Canada, même pas... surtout pas aux Etats-Unis. Peut-être en Allemagne, mais j'essaie de... je ne suis pas sûr pour l'Allemagne.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

1345 D'accord. Et mon autre question, c'est : Les ponts entre l'ARC et votre partenaire, et le reste des organismes communautaires et les groupes du quartier qui ont déposé des mémoires, qui sont venus présenter des commentaires, vous travaillez en collaboration ?

M. RENAUD PARÉ :

1350 C'est-à-dire un représentant disons de Habitations les II Volets a eu une rencontre avant de donner son OK., il a rencontré la Table des logements de La Petite-Patrie, puis ils étaient d'accord.

1355 **Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :**

Pour le projet.

M. RENAUD PARÉ :

1360 Oui, pour le projet.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

1365 Merci.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Je vous remercie, Monsieur Paré. Madame Suzanne Guoin ? Bonsoir, Mesdames.

1370 **Mme SUZANNE GOUIN :**

Bonsoir.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1375

Pour les besoins de la transcription, je vous demanderais de me présenter vos collègues.

Mme SUZANNE GOUIN :

1380

Suzanne Gouin, directrice adjointe des Habitations II Volets avec des membres du conseil d'administration.

Mme FRANCE LAPLANTE :

1385

France Laplante, secrétaire du comité d'administration.

Mme GISÈLE PAILLANT :

1390

Gisèle Paillant, présidente du conseil d'administration Les II Volets.

Mme HÉLÈNE LESSARD :

Hélène Lessard, administratrice.

1395

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Merci. On vous écoute.

Mme SUZANNE GOUIN :

1400

Je vous ai présenté les membres du C.A., je vais maintenant vous présenter un petit topo de la corporation. Nous avons été mis sur pied il y a 16 ans, le 1^{er} octobre. Donc, hier était notre anniversaire d'ouverture de la maison 1. Nous avons 3 maisons. Notre mise sur pied a été une vaste concertation entre le CLSC, des partenaires du quartier, il y avait le Centre d'accueil Gouin, les Sœurs Ste-Anne, le milieu des affaires et des groupes d'âges d'or et d'aînés.

1405

Dès nos tout débuts et aujourd'hui, ils sont encore présents dans notre quotidien. C'est des partenaires comme le CLSC Gouin, Rosemont. Donc, il y a 16 ans, le 1^{er} octobre, nous ouvrons nos portes avec des objectifs que nous poursuivons encore après 16 ans.

1410

La qualité de vie de nos personnes âgées, c'est pas seulement du logement économique. C'est des services d'accompagnement, de transport, d'animation, de support psychosocial et bien entendu, services alimentaires pour leur assurer une meilleure et une saine alimentation à tous.

1415 Depuis 1990, nous avons été approchés par la Ville et en 1993, nous avons pris possession en gestionnaire d'un immeuble au 6969 Papineau, qu'ils appelaient les fameux blocs de la mort, d'où nous avons fait un milieu de vie, surtout pour des femmes qui nous viennent des ressources Le Chaînon, la Maison Marguerite et beaucoup d'autres. Et nous avons eu des logements subventionnés.

1420 Nos deux maisons ont servi au début des années 90 au vrai lieu de concertation et de développement de projet dans le quartier comme les premières cuisines collectives, le magasin Partage, les collations pour les petits écoliers ciblés pauvres avec le plan Payer. Les mains et l'énergie de nos aînés étaient donc mises à profit. Vous voyez, notre présidente à 80 ans.
- Excusez, il ne fallait pas que je le dise.

1425

Mme GISÈLE PAILLANT :

Non, c'est rien, ce n'est pas grave. Je l'ai, je l'ai. Ce n'est pas grave, tu ne m'as pas insultée.

1430

Mme SUZANNE GOUIN :

1435 O.K. Et pendant le développement de tous nos projets, nos préoccupations étaient aussi la Paroisse St-Étienne. Lors de notre 10^e anniversaire en 2000, nous annonçons la conclusion de nos négociations avec l'Archevêché de Montréal pour l'acquisition de l'église et du presbytère St-Étienne.

1440 La Ville de Montréal s'engageait en 2001 dans un magnifique projet intergénérationnel de St-Étienne, coop familiale, projet d'habitation pour jeunes filles-mères et 50 logements pour aînés, 75 ans et plus. Les Habitations Il Volets s'occupent encore aujourd'hui de 175 locataires, 3 immeubles, avec une équipe de 15 employés, 9 à temps plein, 6 à temps partiel. Cette équipe est appuyée quotidiennement de bénévoles. Nos bénévoles, 40, nous donnent à peu près 35 000 heures/service par année.

1445 Un quatrième projet immobilier communautaire compterait sur tout ce réseau avec des partenaires sociaux du quartier, mais aussi pour cette bande d'hommes et de femmes disponibles, engagés au mieux-être des personnes âgées que sont nos bénévoles. Notre intérêt pour le Site des Ateliers Municipaux est connu depuis fort longtemps pour y développer un autre projet pour aînés en légère perte d'autonomie. Donc, un PAPA, accès logis.

1450

1455 Pourquoi c'est intérêt ? Parce que tous les jours, nous avons des demandes et nous refusons encore tous les jours des gens parce que nos trois maisons sont pleines, on a des listes d'attente, on n'a pas de place et on sait pertinemment que d'ici 15 à 20 ans, nous, les baby-boomers, parce que je suis dedans, on va vieillir et on va prendre la place de nos aînés et il manque déjà de place. Il y a eu voilà un an, pas tout à fait un an, l'automne passé, une étude qui a été faite avec le CLSC, il manque au-dessus de 100 logements dans La Petite-Patrie pour

1460 personnes âgées, personnes seules, beaucoup de femmes seules. Donc, pour le maintien de l'autonomie pour nos aînés, ils débutent avec un logement décent, adapté, sécuritaire et économique. Nous n'avons pas à vous convaincre du phénomène du vieillissement, je viens de vous en parler.

1465 Nous avons été approchés voilà 6 mois par l'Association des retraités gais qui se cherchait pour leurs membres du logement social et qui ne voulait pas être dans un immeuble où ils étaient seuls et ils avaient entendu parler de nous. Nous visons pratiquement peut-être 110 logements au-dessus du métro et il voyait là une belle occasion peut-être de s'en venir peut-être partenaires avec nous pour leurs membres, et on est ouvert à ça. On trouve le projet très rafraîchissant, on en a parlé ce soir au conseil d'administration encore et il va y avoir aussi des résolutions qui sont prises à cette fin, mais nous serions intéressés à devenir partenaires... eux devenir partenaires avec nous parce que nous, on n'a plus à se faire connaître. Déjà depuis 16 ans, on est connu dans le quartier. Et on n'en ferait pas un ghetto parce qu'ils seraient mêlés à nos résidents. Nous avons présentement une liste d'attente de près, nous, de 100 personnes et eux, ils ont 49 membres si je ne me trompe pas qui seraient intéressés, qui viennent de La Petite-Patrie, Villeray, Le Plateau, St-Michel, c'est quand même aux alentours. Ils seraient mêlés avec nos résidents sauf qu'ils auraient probablement des salons qui seraient propres à eux, salle à dîner commune ; il y aurait aussi des endroits communs aux deux groupes.

1475 Notre intérêt et notre travail pour le développement du logement communautaire sont fort connus et notre volonté de voir naître une quatrième maison sur le site est probablement notre dernier gros projet sur lequel on travaillerait. On en aurait 4, donc, on serait à 250 logements passé. Notre partenariat se traduirait par un élargissement du conseil d'administration où il y aurait une personne de l'Association, ou deux qui siègeraient au conseil d'administration aussi. Donc, le projet, je vous en parle ce soir, je vais vous déposer le mémoire d'ici avant le 10 octobre avec un rapport des Habitations les II Volets et probablement aussi d'autres écrits.

1485 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

Une première question. Vous dites que votre projet s'adresse à des personnes en légère perte d'autonomie ?

1490 **Mme SUZANNE GOUIN :**

Nous avons demandé 60 ans et plus en perte d'autonomie.

1495 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

Et donc, ça exclut les gens bien portants ? Il faut au départ qu'il y ait une...

Mme SUZANNE GOUIN :

1500

Non, parce qu'il peut en avoir bien portants ; je vous dirais oui, on en a des gens bien portants. Regardez, 80 ans, elle est bien portante. Non, non, mais je veux dire, oui, il peut y en avoir en légère perte d'autonomie, mais il peut y en avoir aussi... parce que c'est nos résidents qui sont nos bénévoles aussi. C'est notre essence, c'est notre source ; on ne pourrait pas alimenter

1505

une maison avec... 3 maisons, 165 personnes juste nous, les employés.

Donc, eux se mêlent. On va chercher notre bénévolat aussi beaucoup dans nos résidents, fait qu'il faut qu'on ait un petit peu aussi du monde en forme. Mais c'est certain que prioritairement les personnes en légère perte d'autonomie souvent vont passer en avant de... parce que nos premiers partenaires sont le CLSC.

1510

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Donc, ils vous réfèrent des...

1515

Mme SUZANNE GOUIN :

Oui.

1520

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

OK. Et au niveau de vos nouveaux associés de la maison ARC, les mêmes conditions s'appliquent chez eux ?

1525

Mme SUZANNE GOUIN :

Oui. Eux vont faire leur propre sélection, on sera toujours là en arrière par contre, mais ils vont faire leur propre sélection.

1530

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

D'accord.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

1535

Oui. j'aurais une question par rapport à votre projet. Vous dites que vous êtes partenaire avec Habitation les II Volets.

Mme SUZANNE GOUIN :

Les II Volets, c'est nous.

1540

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

1545 Ah, vous êtes les Il Volets. Avec l'ARC, j'entends. Donc, l'ARC est partenaire avec vous, il y a déjà un pont entre vous deux, et beaucoup de choses ont circulé, vous partagez un projet commun, vous avez le même enthousiasme les deux. Est-ce qu'il y a un pont qui existe aussi entre votre duo, votre tandem, et le reste des groupes communautaires du quartier déjà ?

Mme SUZANNE GOUIN :

1550 Ils ont été présenter... ç'a été apporté depuis au moins le printemps que l'ARC voulait s'associer à nous. Pour commencer, ils voulaient devenir comme copropriétaires. Lors de la dernière rencontre qu'on a eue, ce n'était pas ça qu'ils veulent : ils veulent devenir nos locataires au même titre que n'importe quel résident dans le quartier.

1555 Donc, oui, la Table, Un toit pour tous, la Table logement dont je fais partie, Un toit pour tous, dont je fais partie, ça fait que je pense que tous les acteurs du quartier sont au courant.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

1560 De la même façon que tout à l'heure on disait qu'il y avait deux partenaires qui étaient déjà en train de... qui avaient déjà demandé à des architectes de travailler sur le projet Îlot central, est-ce que votre projet commun à l'ARC et à vous a aussi mandaté ou commandé...

Mme SUZANNE GOUIN :

1565 Nous avons présentement notre même architecte qui a construit St-Étienne, qui est juste ici à côté - je ne sais pas sur quel bord - ici à côté, le même architecte. On a rencontré aussi la Ville. Il y a des plans qui ont commencé à se faire

1570 **Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :**

Donc, en quelque sorte, il n'y a pas de garantie, mais il y a un projet dans lequel vous êtes vraiment partie prenante ?

1575 **Mme SUZANNE GOUIN :**

Il n'y a peut-être pas de garantie, mais il y a un vœu pieux de notre part. Oui, on est partie prenante. On le veut.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1580 Merci beaucoup, Mesdames. Madame Marie-Christine Martin ? Alors, Madame Martin, vous êtes accompagnée de madame ?

Mme JOHANNE MALLETTE :

1585

Malette.

Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :

1590 Une petite correction au départ, ce n'est pas Marie-Christine Martin, c'est Marie-Christine
Moulin.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1595 Moulin.

Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :

1600 Comme un moulin à vent.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Je suis désolé.

1605 **Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :**

Il n'y a pas de mal. Donc, je suis accompagnée de Johanne Mallette.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1610 D'accord.

Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :

1615 Personnellement, je suis directrice du développement des affaires pour le Groupe
Champlain, et madame Johanne Mallette qui m'accompagne est directrice du développement pour
le Groupe LSR-Santé.

1620 Groupe Champlain est une corporation privée qui travaille en partenariat avec le réseau de
santé public. Nous sommes propriétaires et gestionnaires de centres d'accueil et d'hébergement
et ça fait déjà 40 ans qu'on travaille dans ce domaine. Donc, notre principale préoccupation est
l'hébergement des personnes en perte d'autonomie.

1625 On fait justement suite à un groupe de représentants de résidences pour personnes
âgées. Dans les résidences, on a en général des gens bien portants et des gens en légère perte
d'autonomie. Mais quand les personnes âgées ou adultes ont une perte d'autonomie qui devient
plus importante, particulièrement quand ils vivent seuls et qu'ils ont peu de famille pour les

entourer, ces gens deviennent à ce moment-là dépendant de leur entourage et bien souvent, ils se voient dans l'obligation de requérir des ressources d'hébergement.

1630

Alors, en fait, vous n'avez pas de mémoire ; le mémoire que l'on va déposer sera déposé pour le 10. Donc, je désire simplement vous présenter un peu l'esprit de ce que l'on va défendre dans ce mémoire.

1635 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

C'est ça.

Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :

1640

Ce que l'on voudrait surtout faire valoir, c'est que dans les secteurs concernés qui sont Rosemont – La Petite-Patrie, la population est très âgée. Si on regarde les statistiques démographiques, on s'aperçoit que les personnes âgées de 75 à 84 ans sont plus nombreuses dans ce territoire-là que sur l'ensemble du territoire montréalais. Leur proportion est plus grande.

1645

D'autre part, si on regarde seulement les personnes âgées de 65 ans et plus, on s'aperçoit que dans ce territoire, dans ce secteur de la Ville, les personnes qui vivent seules, de plus de 65 ans qui vivent seules, sont plus nombreuses que la moyenne dans Montréal et les personnes qui ont un faible revenu sont également plus nombreuses. Ces deux éléments sont des facteurs qui favorisent la perte d'autonomie et qui font que certaines personnes à un moment donné vont avoir recours à de l'hébergement.

1650

On veut se faire le porte-parole de cette clientèle, de ces gens qui ont besoin d'hébergement et faire valoir particulièrement que dans le secteur actuel qui nous concerne, il n'y a pas suffisamment de ressources d'hébergement pour les gens qui ne peuvent plus rester soit dans leur logement, même avec le soutien de la famille ou du CLSC, soit dans une résidence où il y a déjà des services.

1655

Beaucoup de ces personnes... en fait, je pense qu'il faut penser non seulement à la population du 700 Rosemont, des ateliers Rosemont, mais je pense que le projet sur lequel on discute actuellement s'insère dans une communauté qui doit aussi être considérée dans le développement qu'on va faire et si on considère l'ensemble de cette communauté, on s'aperçoit que déjà, les personnes âgées de ce secteur qui ont besoin d'hébergement s'expatrient. Et c'est très dommage. Parce que les gens qui doivent comme ça être hébergés aussi loin qu'au centre-ville ou beaucoup plus à l'est de la ville dans des centres d'hébergement ou dans des ressources d'autres types perdent tous leurs liens, quittent leur quartier et se doivent d'aller vieillir et bien souvent mourir dans des territoires qu'ils ne connaissent pas.

1660

1665

Alors, ce qu'on voudrait faire valoir, c'est que ce serait important quand une possibilité de développement se présente sur ce territoire, il n'y en a pas beaucoup parce que c'est très bâti,

1670

donc, de faire valoir qu'on devrait penser à réserver un espace pour développer des ressources d'hébergement. Pas seulement de l'hébergement type centre d'hébergement et soins de longue durée pour des clientèles extrêmement lourdes, mais aussi de l'hébergement alternatif.

1675 C'est une forme d'hébergement qu'on favorise beaucoup. On travaille en partenariat avec le réseau et évidemment, on partage tout à fait les orientations du réseau de la santé actuellement. Ces orientations, c'est de favoriser un hébergement alternatif, c'est-à-dire de ne réserver les centres d'hébergement que pour des clientèles extrêmement lourdes qui ne peuvent plus rien faire par elles-mêmes.

1680 Donc, on pense qu'on devrait réserver sur ce territoire des ateliers Rosemont un espace pour développer et de l'hébergement, ce qu'on appelle de l'hébergement non institutionnel qui vise des clientèles moyennement dépendantes et de l'hébergement type hébergement de soins de longue durée pour des clientèles à lourde dépendance. Actuellement le projet ne prévoit pas du
1685 tout ce genre de ressources et il est très rare qu'on puisse développer sur le territoire ce genre de ressources parce qu'il n'y a pas d'espace disponible.

Donc, c'est un peu ça qu'on voudrait faire valoir. Nous, évidemment, on est intéressé à développer des projets. Avec LSR-Santé, on a plusieurs projets dans l'ensemble de la Ville de
1690 Montréal. Il y a d'autres territoires où les développements sont plus faciles, si on va vers l'est ou vers l'ouest où il y a des terrains et c'est possible d'en faire, mais il y a un très grand besoin dans Rosemont, Petite-Patrie, Villeray, et il n'y a pas d'espace. Alors, si on ne profite pas de l'occasion comme le cas qui nous occupe pour réserver un espace, on passe à côté des besoins d'une clientèle importante.

1695

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Et si je comprends bien, c'est de l'hébergement de type privé ?

1700 **Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :**

C'est de l'hébergement privé, mais en partenariat avec le... Ce n'est pas ce qu'on appelle du privé-privé, c'est du privé en partenariat avec le réseau public.

1705 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

C'est du PPP ?

Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :

1710

Du PPP.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1715 Voilà.

Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :

1720 Exactement, partenariat privé-public.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

D'accord. Et donc, dans ce contexte, vous avez pris connaissance du projet ?

1725 **Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :**

Bien sûr.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1730 Vous vous situeriez dans l'axe privé ?

Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :

1735 Privé, absolument. Plus probablement dans l'îlot 8, qui est le coin de rue St-Hubert/Rosemont, parce que c'est un type d'hébergement pour lequel il faut penser à rendre accessible les déplacements, faciliter les déplacements de la clientèle. Parce que la clientèle ne doit pas être emprisonnée, il faut absolument qu'elle puisse avoir accès à des services communautaires, qu'elle puisse aller à la clinique, qu'elle puisse aller à l'église, en fait, qu'elle
1740 puisse vivre normalement. Donc, c'est important qu'elle ait des facilités de transport. Alors, c'est peut-être dans l'îlot 8 que ce serait le plus pertinent.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1745 Et une question...

Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :

1750 Nous sommes aussi en lien avec le CSSS Cœur de l'île qui évidemment reconnaît ce besoin. Donc, je pense qu'on travaille en partenariat.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1755 Et pour nous éclairer, parce que très souvent la question du stationnement est revenue sur le tapis, votre expérience avec vos clientèles à vous en terme de besoin de stationnement, où est-ce que vous vous situez ?

Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :

1760 Dans notre cas, la clientèle n'a plus besoin de voiture. En général, les gens qui entrent dans ce genre de ressource, qui y emménagent ne peuvent plus se déplacer avec leur propre automobile. Par contre, il faut prévoir des places de stationnement pour les visiteurs parce qu'il faut évidemment favoriser le lien avec les familles et pour les services, les déplacements et pour le personnel.

1765 Mais compte tenu de la proximité du métro Rosemont, je pense que le projet devrait prévoir un nombre de places de stationnement réduit au minimum parce que le personnel peut se déplacer avec le métro et même les membres des familles.

1770 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

D'accord.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

1775 J'aurais juste une petite question par rapport à votre partenariat avec le CLSC, le CSSS. C'est donc que dans le quartier, vous êtes présent à travers vos partenaires publics ?

Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :

1780 Oui. Oui, nous sommes déjà propriétaires d'un CHSLD dans Villeray ; nous en avons deux autres dans Montréal, mais on en a 15 dans la province. Donc, on est déjà très présents. Mais dans Villeray particulièrement, nous sommes présents avec un centre d'hébergement et soins de longue durée. Mais nous travaillons en partenariat avec le CSSS pour développer
1785 d'autres ressources, particulièrement des ressources alternatives.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

1790 De la même façon que les groupes sociaux et communautaires ont pris connaissance du projet et discuté avec l'arrondissement depuis plusieurs mois dans l'élaboration du projet, est-ce que via la CLSC, vous avez également établi des dialogues avec l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie dans le but de développer le Site des Ateliers Municipaux ?

1795 **Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :**

Pour l'instant, les contacts que nous avons eus avec le CSSS se sont faits dans le cadre d'un appel de projet pour le développement de ressources d'hébergement alternatif dans

1800 l'ensemble de Montréal et ce sont des projets qui sont repris par l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal. Mais nous n'avons pas eu de discussion avec le volet municipal.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

1805 D'accord, merci.

Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :

1810 Donc, c'est par la voie de cette commission que nous voulons nous faire entendre.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Merci, Madame Moulin.

1815 **Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :**

Donc, on va déposer un mémoire.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1820 Nous l'attendrons et nous le lirons avec intérêt. Merci, Madame.

Mme MARIE-CHRISTINE MOULIN :

1825 Merci.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Madame France Suerich-Gullick ? Bonsoir, Madame.

1830 **Mme FRANCE SUERICH-GULLICK :**

Bonsoir.

1835 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

Allez-y, oui.

Mme FRANCE SUERICH-GULLICK :

1840 Bonjour. Je suis membre fondateur de la coop Le Côteau Vert et je suis ici pour présenter quelques opinions que nous avons par rapport à ce projet et puis quelques questions. Alors,

d'abord, on veut exprimer notre appui pour l'orientation du projet. On approuve la décision de mettre la priorité sur l'habitation, la mixité sociale et le développement durable.

1845

Juste pour donner un aperçu de notre groupe, on est une coopérative d'habitation, on vise à fournir du logement social, abordable pour des familles. Notre noyau fondateur est composé de requérants du Comité logement de la Petite-Patrie qui veulent s'impliquer dans la création d'habitations et de logements dont ils ont besoin. Ça inclut aussi des jeunes ménages qui sont particulièrement intéressés au développement durable.

1850

Alors, lorsque le projet sera plus avancé, nous allons choisir les membres qui vont habiter dans cette coop avec nous de cette liste de requérants de la Petite-Patrie selon leurs besoins et des critères de sélection que nous allons établir de façon démocratique dans le noyau fondateur.

1855

Dans les suggestions et les commentaires que nous avons, d'abord, on est aussi préoccupé par la question du stationnement. Pour notre composante du projet, il a été décidé qu'une place pour 4 logements, une place de stationnement pour chaque 4 logements devrait être allouée. Selon nos besoins, en faisant un sondage de notre groupe présentement de 20 membres fondateurs, ça nous paraît approprié.

1860

Par contre, pour le nombre de logements que nous envisageons, ça représenterait 20 places de stationnement, puis on n'aime pas vraiment l'idée d'utiliser jusqu'à un tiers de la cour intérieure de notre terrain pour créer un stationnement. Alors, on est vraiment intéressé à trouver d'autres moyens de placer ces stationnements. On aimerait explorer la possibilité de compter ces places parmi les places de stationnement sur les 4 rues qui bordent l'îlot sur lequel nous sommes placés et puis de réserver ces places à l'aide de vignette. Ça, c'est vraiment une préoccupation pour nous pour préserver la qualité de ce terrain qui est, je pense, très grand et aussi pour la sécurité puisque c'est spécifiquement axé vers les familles avec de jeunes enfants.

1865

Ensuite, on a quelques questionnements par rapport au cheminement piétonnier qui est défini comme traversant la cour intérieure. On se demande si c'est vraiment possible d'avoir justement un espace privé qui est ouvert au public et de conserver la sécurité de cet espace privé particulièrement s'il y a des jeunes familles qui vont occuper cet espace. Donc, on voudrait peut-être clarifier cet idée de cheminement qui est défini comme quasi public et peut-être que ce sera nécessaire de définir comme étant privé.

1870

Finalement, on voulait juste souligner que l'aspect de développement durable est très important pour notre groupe. C'est une préoccupation majeure depuis la fondation du groupe et puis c'est particulièrement pour ça qu'on a choisi la firme d'architectes Loeuf et puis aussi parce qu'ils avaient un passé de développer du logement écologique qui est aussi abordable. Alors, nous pensons que c'est une excellente opportunité pour montrer qu'un logement sain et écologique, ce n'est pas un luxe. C'est quelque chose qui est abordable si on fait preuve de volonté et de créativité.

1875

1880

1885

C'est ça, c'est tout ce que je voulais dire.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1890 D'accord. Un point. Au niveau de votre... d'ailleurs ça reprend ce qui nous avait été présenté par madame Moretti, je crois, au niveau du stationnement. Vous me dites que c'est 20 places de stationnement finalement que vous auriez besoin, donc, c'est 80 logements en tout ?

Mme FRANCE SUERICH-GULLICK :

1895 Oui. Ça, c'est une estimation. On est encore en train de voir combien de logements, ça pourrait aller de 80 à 100. Donc, c'est une vingtaine - c'est une estimation.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1900 D'accord. Et dans cet esprit de développement durable, vos membres sont quand même à 25% détenteurs de voiture ?

Mme FRANCE SUERICH-GULLICK :

1905 Oui.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1910 Et ils n'ont pas de visiteurs ces gens-là ? C'est parce que là, si vous avez des vignettes pour tous vos membres, vos visiteurs vont venir vous voir en métro ; c'est ça ?

Mme FRANCE SUERICH-GULLICK :

1915 Alors, je pense que ce 1 sur 4, ç'a été fait dans un sondage particulièrement des 20 membres de notre groupe et puis je pense qu'on est tous prêts à accepter certaines limitations par rapport à la flexibilité du stationnement auquel on aurait accès.

1920 Donc, justement cette question des visiteurs, c'est quelque chose qui devra être discuté à l'intérieur du groupe et puis on en a déjà beaucoup discuté pour dire exactement qu'il y a des concessions à faire par rapport à la flexibilité si on veut avoir une qualité maximale à l'intérieur du projet. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question ?

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1925 Je vois que c'est une préoccupation pour vous.

Mme FRANCE SUERICH-GULLICK :

1930 Oui, on en a beaucoup discuté et je pense qu'il y a encore beaucoup de discussions à avoir sur cette question-là ; surtout, on est très intéressé à collaborer avec *Communauto* et puis c'est encore la question de : Est-ce que ça va faire moins de place pour allouer spécifiquement à des membres de la coop ?

1935 **M. YVES ARCHAMBAULT, président :**

Parce que *Communauto*, ces gens-là généralement ont des blocs d'espace de stationnement réservés.

1940 **Mme FRANCE SUERICH-GULLICK :**

Réservés, exactement, oui.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

1945

Donc, en plus de vos 20 places.

Mme FRANCE SUERICH-GULLICK :

1950

Oui.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Alors, vous voyez, c'est un problème de planification.

1955

Mme FRANCE SUERICH-GULLICK :

Alors, c'est 20 places qu'on visait. Sur les rues avoisinantes, on a estimé qu'il y a à peu près 50 places si on compte les places sur les rues qui bordent le quartier, qui bordent l'îlot. Alors, ça laisse encore un peu de flexibilité avec les places de plus.

1960

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

D'accord.

1965

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

J'ai une question par rapport à votre approche d'un espace privé, que le site soit en quelque sorte un espace qui est privé aux résidents sur ce site. Dans le projet, il est prévu des commerces et un centre récréotouristique et il y a une station de métro qui est vraiment très publique comme endroit.

1970

Alors, je me demande comment vous voyez la possibilité de restreindre la circulation dans cet espace aux résidents alors qu'il y a tellement d'éléments qui appellent le public à venir du quartier et aussi par la station de métro ?

1975

Mme FRANCE SUERICH-GULLICK :

Je pense que ce n'est pas notre objectif de mettre des grandes barrières et d'absolument bloquer tout accès au site, mais avec nos discussions particulièrement avec la Ville, ils nous ont amené leurs préoccupations par rapport à la responsabilité légale si on ouvre explicitement l'accès au site intérieur au public.

1980

Par exemple, si on dit explicitement «Vous pouvez venir dans notre cour, vous pouvez traverser notre site», si quelqu'un se blesse, c'est notre responsabilité s'il se blesse. Alors, ce qu'on voulait amener, c'est qu'on se pose des questions spécifiquement sur cette idée de perméabilité qu'il y a peut-être un conflit, puis on n'a pas résolu ce conflit, mais c'est important que ce soit étudié par les gens qui vont établir les règlements. Et puis peut-être que ce sera nécessaire de mettre des clôtures pour dire que c'est vraiment orienté pour les familles qui habitent en bordure du terrain.

1985

1990

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

Donc, à ce moment-là, les commerces devraient être ouverts vers l'intérieur ?

1995

Mme FRANCE SUERICH-GULLICK :

Alors, je voulais juste... quand j'ai parlé de l'accès au terrain, je voulais dire... L'îlot central sud, comment c'est présenté, il y a des bâtiments qui sont construits en bordure et à l'intérieur, il y a un espace vert. Alors, c'est vraiment seulement l'accès à cet espace vert central.

2000

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

Tout ce qui est contourné par une rue. Donc, autour, il y a les édifices et après, il y a cet espace-là ?

2005

Mme FRANCE SUERICH-GULLICK :

2010

Oui.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

C'est de cet espace que vous parlez ?

2015

Mme FRANCE SUERICH-GULLICK :

Oui. Alors, je n'ai pas mis ça au clair parce qu'il n'y aurait pas de commerces qui donnent sur cet espace vert central.

2020

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

Non, évidemment. D'accord.

2025

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Merci beaucoup. Monsieur Denis Riel ?

2030

M. DENIS RIEL :

Je pense qu'il ne me reste plus d'espace.

2035

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Pourquoi ?

2040

M. DENIS RIEL :

Pour mettre mes logements. Tout le monde se les ait appropriés. Moi, c'est la première fois que je viens ; c'est parce que je suis un résident sur la rue St-Hubert, donc, je fais face à ça. J'ai un intérêt parce que c'est ce que je vais voir devant chez moi.

2045

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

D'accord.

2050

M. DENIS RIEL :

J'avais préparé des notes parce que n'étant pas... tout ce que j'ai fait, c'est que j'ai visité, j'ai été voir... pas au CLSC, mais à Accès-Montréal c'était quoi le projet. J'ai trouvé ça fameux, c'est ben le fun, ça va être devant chez nous et puis naturellement, je suis un petit peu embêté parce que là, j'écoute et je dis, dans le fond, on n'a pas grand-chose à participer.

2055

Une des choses que j'avais mentionnée dans mes notes qui était une préoccupation, mais qui s'est estompée un petit peu parce que je réalise que chaque organisation a déjà choisi sa

2060 place, puis c'est eux autres qui vont gérer ça, ça enlève une de mes préoccupations qui était... je concevais que dans la partie publique, c'est-à-dire privée et comme j'avais lu dans le journal qu'on demandait 60% de logements sociaux, moi je trouvais ça pas mal élevé. Je pensais que 40%, ce serait suffisant si on parle de mixité. Dans ma psychologie ou dans ma façon de penser, surtout qu'on lit beaucoup dernièrement sur les gangs de rue, puis les attroupements de jeunes, donc, je croyais que plus on a de... Comment je pourrais dire ça donc ? C'est ce que j'essayais d'éviter... c'est-à-dire, *oups*, si on baisse un petit peu ça pour avoir une mixité qui fait que dans le fond...

2065 Parce que j'ai été élevé moi dans le quartier et j'entendais des personnes qui disaient «Ben, ça fait 12 ans, ça fait...» Moi, mes grands-parents restaient sur la rue Bellechasse, sur les deux bords, ça fait qu'on a toujours été ici depuis 1880. Ça fait que ça fait ben longtemps qu'on est dans le coin. La maison que j'ai en ce moment, c'est mon oncle en 1899.

2070 Tout ça pour dire qu'une des notes que j'ai mises, puis ça vaut ce que ça vaut, était que : Est-ce que les personnes... est-ce qu'ils envisageaient justement d'avoir des caméras qui seraient extérieures pour avoir une certaine gestion du va-et-vient ? Surtout ma préoccupation, et on vient de faire le pont qui passe sur la rue St-Hubert en dessous, et je me demandais combien de temps ça prendrait avant qu'on ait des graffitis, et ils ont commencé voilà une semaine et demie, deux semaines, ils ont commencé à en mettre.

2080 Moi, j'ai toujours pensé que si pour le petit coût que ça veut dire, s'il y avait des caméras qui étaient là, qui visionnaient ça, ce serait un empêchement... vous savez, les jeunes penseraient «*Oups*, une minute. Si je me fais filmer, possiblement qu'on peut me reconnaître. C'est un problème, je suis mieux d'aller les faire ailleurs.»

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2085 Donc, vous avez un problème de sécurité ? Une de vos préoccupations dans le projet, c'est...

M. DENIS RIEL :

2090 Absolument, c'est ça. C'est que je voyais... mais comme je vous dis, ça s'est estompé un petit peu quand j'écoutais parce que je me dis *Oups*, non, ce n'est pas réellement le projet que je pensais que c'était pour être où dans le fond, c'était : On a des logements, tout le monde peut venir louer ça, puis là, on se ramasse avec un ghetto, puis là, avec les problèmes que ça amène. Il y a beaucoup de projets que c'est un petit peu ce qui est arrivé.

2095 Donc, je le regardais comme ça et là je me disais : OK., peut-être que... Est-ce qu'ils ont pensé effectivement avoir... Parce que j'ai eu des commerces où effectivement ce n'est pas dispendieux, vous pouvez filmer pendant... tout dépend de votre disque dur que vous mettez, mais vous pouvez filmer pendant ben longtemps et effectivement s'il y a quelqu'un, s'il y a des graffitis
2100 ou s'il est arrivé quelque chose, on peut revenir en arrière, puis voir et dire «Ah, ok.»

2105 En tout cas, sûrement qu'ils y ont peut-être pensé, sauf que quand j'ai lu, moi je ne l'ai pas vu. Ça fait que... Donc, c'est la seule chose que je peux faire. Comme je vous dis, je me suis levé un petit peu parce que dans le fond j'avais le choix entre dire «Non, non, je ne suis plus là», mais...

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2110 Vous avez d'autres préoccupations par rapport au projet, d'autres questions ?

M. DENIS RIEL :

2115 Non, non, c'était celle de la sécurité parce que j'avais déjà... Écoutez, dans mon... parce que je regarde le projet et je le trouve fantastique au point où je regardais et je disais à mon épouse «On devrait déménager l'autre bord, vendre ça et déménager.» Mais là, je regarde et je n'aurai pas de place : tout le monde l'a prise.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2120 D'accord. Merci, Monsieur. Monsieur Éric Fleury ? Bonsoir, Monsieur Fleury.

M. ÉRIC FLEURY :

2125 Bonsoir. Alors, Éric Fleury, je suis résident du quartier. Je suis le projet depuis peu, depuis qu'on a annoncé les consultations publiques dans les journaux. Je suis assez d'accord avec le projet qui a été présenté jusqu'à présent. Moi, je suis un résident du voisinage immédiat et j'emprunte régulièrement le boulevard Rosemont pour me rendre au métro.

2130 J'ai toujours perçu ce coin comme une entrée majeure du quartier avec l'arrivée du viaduc Van Horne, l'entrée St-Denis, le métro Rosemont et j'ai toujours déploré que ce soit un endroit qui avait une image aussi négative jusqu'à maintenant. Alors, je me réjouis de voir ce projet.

2135 J'aurais cependant des commentaires à faire sur l'aménagement des espaces publics. Récemment, on a aménagé dans le quartier au coin de St-Hubert et Bellechasse un petit parc ; ce projet, moi, me semble raté complètement en tout point. C'est un endroit qui est bordé de murs décrépis, entouré de murets de béton. Il est rehaussé par rapport au trottoir, donc, ça rend son accès un peu difficile pour des usagers comme des personnes en fauteuil roulant ou des mamans avec une poussette. Il est presque entièrement pavé, quelques petits arbres qui poussent dans des bacs. Ça ne présente pas l'aspect d'une place publique très invitante. Je suis inquiet de voir
2140 des erreurs comme ça se reproduire à nouveau dans le projet qui nous concerne actuellement, et c'est ce qui motive ma démarche.

2145 Les espaces publics sont un élément important pour l'intégration des différentes populations, des différentes activités. Madame Annick Germain l'avait souligné lors des dernières consultations. C'est là que se mêlent les différentes populations, les différentes activités et la réussite d'un espace dépend de plusieurs facteurs.

2150 Je voudrais simplement rappeler qu'une des activités les plus importantes d'un espace public, c'est la plus simple : c'est un lieu de passage. C'est un raccourci pour les piétons. Ça peut avoir l'air très simple dit comme ça, mais ça ne doit pas être négligé. C'est l'activité qui génère la plus grande partie de l'activité. C'est aussi ce qui évite que l'espace ne se retourne sur lui-même et qu'il devienne approprié par certains groupes uniquement.

2155 Je pense ici par exemple aux effets désastreux que cet oubli a eu au Parc Émilie-Gamelin. C'est un endroit qui est grand, qui est vaste, mais qu'on ne perçoit jamais comme un raccourci. On va toujours en faire le tour ; donc, il y a des gens qui se retrouvent au milieu, puis qui se tiennent là et qui s'approprient le milieu. C'est pire encore au Square Viger. Donc, ce serait de garder à l'esprit que l'espace devrait être aménagé pour garder la circulation libre et très accessible pour qu'on puisse s'y orienter facilement et être invité à s'y engager.

2160 Que cet espace soit aussi de niveau avec le trottoir. C'est une mode peut-être depuis quelque temps de souvent jouer sur des dénivelés pour mettre des escaliers, mais il reste que c'est beaucoup plus compliqué pour plusieurs personnes de s'y rendre ; ça devient plus dangereux l'hiver, plus difficile à entretenir aussi. On trouve souvent aussi dans des espaces publics des murets qui vont cloisonner l'espace, mais ils sont souvent assaillis rapidement par les amateurs de planche à roulettes et de patins à roues alignées qui les endommagent et qui deviennent eux-mêmes des nuisances pour les autres usagers du site.

2170 Je pense encore une fois au Parc Émilie-Gamelin ou à cette esplanade qui a été aménagée au Parc Lafontaine il y a quelques années au lieu du jardin zoologique. Je pense qu'on pourrait recommander d'utiliser d'autres moyens pour délimiter l'espace comme des plantations ou du mobilier ou peut-être des blocs de pierre plutôt que des murets de pierre. L'important à mon avis demeure toujours de ne pas restreindre la circulation des passants.

2175 Ensuite, si je repense toujours à cet exemple du parc au coin de St-Hubert et Bellechasse, je pense que les plantations devraient être nombreuses et de tailles importantes pour offrir de l'ombre, de la fraîcheur aux passants, d'adoucir un peu l'environnement brutal de la ville et de fournir un petit peu d'oxygène. C'est sûr que dans un espace qui va être densément utilisé, c'est peut-être difficile de mettre des pelouses, mais je pense que par une simple étude des circulations sur le site, on peut relever des endroits qui seront épargnés par la circulation, puis il peut y avoir à ce moment-là de la végétation. Mais on peut aussi penser à des exemples de traitements de sol qui combinent le pavage et la verdure comme par exemple la Place du Marché devant le Monument National où on a fait véritablement un damier de pelouse et de dalles et ça fonctionne très bien. Ou même la Place Jean-Paul-Riopelle qui est presque dallée sur 50% de sa superficie, mais qui n'est pas perçue comme telle.

2190 Si on doit daller complètement un endroit, par exemple le coin de St-Hubert et Rosemont où vont se trouver les commerces, à ce moment-là évidemment, ça doit être pavé presque au complet, mais c'est très important de penser à planter des arbres. Il y a déjà des arbres qui sont là, et je vais y revenir.

2195 Ensuite, je voulais juste ajouter qu'un aménagement d'un espace public peut demeurer simple et être très efficace. Je déplore que dans certains cas, des aménagements d'espaces publics soient devenus des projets d'artiste. Je n'ai rien contre les projets d'artiste, j'en ai déjà fait moi-même des projets d'intégration d'œuvres d'art à des édifices publics, mais il ne faut pas que le projet vienne régir cet espace. Ça doit demeurer un espace au service du public, qui doit répondre aux besoins du public. Donc, de ne pas perdre de vue les usages qui prendront place dans cet espace. Évidemment aussi, de penser à du mobilier, tout ça, l'éclairage qui doit accentuer la sécurité.

2200 Si on regarde maintenant le projet comme il a été présenté, parmi les intentions de départ du projet, on propose une esplanade le long du boulevard Rosemont. L'idée est belle, mais en réalité si on s'arrête à regarder un peu ça, la présence de l'édifice du 700 Rosemont vient rompre cet espace. On perd la qualité formelle de l'esplanade et ce concept ne tient plus.

2205 L'espace qui est aménagé au coin des rues St-Hubert et du boulevard Rosemont prend la forme d'une petite place à ce moment-là devant l'édifice qui va avoir, je crois, 7 étages. Ça devient plutôt un parvis pour un édifice qui est quand même gros. Ça n'a pas vraiment le rôle d'une place publique. Quant à l'espace parc qui est situé derrière le centre civique, on peut le percevoir comme un petit parc de quartier où on va trouver de la verdure, peut-être des espaces de jeux, mais cependant, du fait qu'il sera derrière le centre civique, on peut s'attendre à ce qu'il soit utilisé principalement par les habitants des nouveaux îlots au détriment des résidents du quartier existant.

2215 Et là, je pense que c'est important, il y a quelques intervenants qui l'ont souligné aussi, qu'il ne faut pas voir ce projet comme une entité en soi, mais comme une composante de tout le quartier existant et je pense que si on fait un espace public dans un quartier où il n'y en a pas, c'est un espace qui devrait être ouvert à tous les résidents, et même plus loin, qui devrait être en quelque sorte le nœud entre le voisinage existant et ce nouveau quartier si on ne veut pas que ce projet se retrouve cloisonné sur lui-même.

2225 Donc, je pense qu'il serait préférable de peut-être accentuer, de concentrer l'espace public au coin du boulevard Rosemont et de la rue St-Hubert, plutôt que de le fragmenter en petits espaces comme c'est le cas dans le projet actuel. En donnant plus d'importance à cette place, on arrivera peut-être à créer une vraie articulation, un lieu d'échange entre le nouveau développement et le voisinage. Donc, c'est ça. Le parc dans sa forme actuelle, j'ai l'impression qu'il ne serait pas suffisamment visible et accessible par la population du quartier.

2230 Une autre chose qui me semble évidente, c'est qu'en donnant un plus grand espace à
cette place au coin de St-Hubert et Rosemont, on pourra beaucoup plus facilement conserver les
arbres matures qui s'y trouvent. Parce qu'actuellement, j'ai regardé et puis, il y en a quand même
beaucoup qui devront disparaître. Et pour pallier à la réduction de l'espace vert, peut-être que ce
serait de miser davantage sur l'aménagement paysager à l'intérieur des îlots et dans ce sens-là, je
rejoins les intervenants qui suggéraient qu'on réduise un peu l'espace de stationnement au cœur
2235 de l'îlot pour y mettre peut-être davantage de verdure.

C'est certain que des modifications comme celles-là entraînent peut-être une redistribution
des immeubles. Une possibilité, ce serait qu'une partie des immeubles qui sont actuellement
prévus en développement privé, donc, en condos du côté est soient déplacés à l'emplacement du
2240 parc et là, qu'ils soient des condos ou qu'ils soient du logement subventionné, enfin peu importe,
ce serait à d'autres personnes de décider, et que l'édifice de 7 étages qui comprend des
commerces au rez-de-chaussée soit reculé vers le sud pour offrir un plus grand espace au coin de
St-Hubert et Rosemont et donc, de faire vraiment une vraie place publique pour le quartier qui
constitue l'entrée de ce secteur, mais qui permet de l'articuler avec le reste du quartier.

2245

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

D'accord. Autrement dit, vous dites qu'il y a une fragmentation des espaces publics et
vous voulez le concentrer, c'est un des points majeurs de votre présentation.

2250

M. ÉRIC FLEURY :

Oui.

2255

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Un autre élément, vous parlez de la question du 700 Rosemont. Vous dites qu'il brise la
notion d'esplanade, mais pour ça, la solution de ça, j'imagine que vous ne suggérez pas qu'on
démolisse le 700 Rosemont ?

2260

M. ÉRIC FLEURY :

Ah non, non, pas du tout. C'est juste que dans le projet, c'est un peu illustré, on voit
comme une bande allongée, comme un trottoir élargi qui longe le boulevard Rosemont, mais dans
2265 la réalité, il va y avoir le 700 Rosemont au milieu et deux petites places minuscules de chaque
côté, puis un parc derrière. Moi, ce que je dis, c'est que plutôt que de faire simplement un
élargissement de trottoir, on devrait vraiment dégager un espace beaucoup plus grand sur le coin
de Rosemont et St-Hubert pour en faire une vraie place publique, un endroit de passage, mais
aussi de rassemblement. Puis c'est un endroit, je pense, comme madame Germain disait que les
2270 espaces publics peuvent aider, favoriser l'intégration des différentes populations, je pense que ça

doit comprendre aussi les populations de l'extérieur de ce site et non pas seulement... il ne faut pas voir ça comme un vase clos.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2275

D'accord.

M. ÉRIC FLEURY :

2280

Et je pense que les espaces publics gagnent toujours à être aussi beaucoup plus visibles. Donc, plutôt que d'être caché derrière le centre civique, d'être très visible et accessible immédiatement du boulevard Rosemont.

2285

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

D'accord. Merci.

Mme MARCÈLE LAMARCHE, commissaire :

2290

C'est très clair, merci.

M. ÉRIC FLEURY :

2295

D'accord.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2300

Merci beaucoup.

M. ÉRIC FLEURY :

Merci. Et je déposerai mon mémoire aussi bientôt.

2305

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

J'y compte bien. Merci. Notre dernier intervenant, monsieur Provençal ?

M. PIERRE PROVENÇAL :

2310

Bonsoir.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2315 Bonsoir, Monsieur Provençal.

M. PIERRE PROVENÇAL :

2320 Justement, je veux vous féliciter pour plusieurs intervenants. Ce que j'ai à dire ici, ça préoccupe... suite avec toutes nos demandes des intervenants.

2325 Un, comme un nommé monsieur Côté plus de bonne heure avait parlé avec les trains, qu'est-ce qu'il en est avec ça ? S'il y a un déversement chimique, les résidents qu'on doit évacuer comme dans certaines municipalités il y a déjà eu, où devons-nous aller pour admettons, je ne sais pas, deux jours, une semaine ? Si on réside là, et que tout ça ces déversés chimiques ici, où on doit aller côté sécuritaire ? Est-ce qu'on va aller plus vers, exemple, dans Villeray ou on va aller au Plateau ? Quel secteur exactement pour cette durée-là, côté sécurité, santé et autre ?

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2330 Donc, vous suggérez qu'il y ait un plan de mesures d'urgence pour le projet.

M. PIERRE PROVENÇAL :

2335 S'il y a intervention, il faut intervenir, comme moi en tant que radio-amateur, les communications d'urgence comme quand il y a eu le verglas ou autre.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2340 D'accord.

M. PIERRE PROVENÇAL :

2345 Ça, c'est une des parties à ça.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

Ça, c'est votre premier point. D'accord.

2350 **M. PIERRE PROVENÇAL :**

2355 O.K. Et puis il y a aussi comme on parlait, comme le maire Tremblay, il avait promis 15 000 logements sociaux. Un, à quel niveau ce serait réparti par rapport avec Rosemont- Petite-Patrie et ce qu'il y a dans les environs ? Un peu comme la dénommée madame Suzanne Guoin, puis il y a eu madame Couillard aussi qui parlait en plus comme... ici, du côté de... une personne,

il y a une partie autonomie et il y a une partie aussi comme ceux avec... mais avec certaines restrictions qu'on peut pas tout faire non plus.

2360 Il y a aussi comme elle avait parlé, les baby-boomers commencent à vieillir, et puis comme madame Couillard parlait justement, à part des installations et en plus du sentiment d'appartenance, l'adaptation aux différents niveaux. En même temps, comme ce qu'ils parlaient, c'est sûr qu'avec le regroupement des différents organismes, je pense 15 organismes, et avec d'autres, comment pourrait-on coordonner tout ensemble pour que... pas juste qu'un soit dans le petit coin, l'autre dans l'autre petit coin, qu'il y ait un sentiment d'appartenance entre tous les
2365 niveaux avec les autres intervenants à ça.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2370 D'accord. Donc, c'était l'intégration et de procurer ce sentiment d'appartenance, vous avez retenu ça...

M. PIERRE PROVENÇAL :

2375 Il y a des jeunes qui sont tous complets et il y en a d'autres qui ont des limitations, comme moi, il y a certaines que je suis capable de faire, d'autres pas, c'est sûr. Puis d'autres, à d'autres niveaux, comment ils peuvent comme un peu comme s'entraider toutes les parties.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2380

D'accord.

M. PIERRE PROVENÇAL :

2385 Comme l'autre monsieur a parlé sécurité, caméra, comme j'avais déjà parlé auparavant aussi.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2390

C'est ça.

M. PIERRE PROVENÇAL :

2395 Faire ça. C'était pour compléter un peu d'être tous ensemble, puis comment arriver à quel point l'intervention. Comme sécurité toxique, le train, là, où on va s'en aller ? Est-ce qu'il y a des places réservées pour s'il y a une urgence pour que toute la population de ce quartier-là s'en aille là ?

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2400

C'est ça. C'est pas quelque chose qu'on se souhaite bien sûr, mais c'est bien de penser et nous dire justement qu'il faut...

M. PIERRE PROVENÇAL :

2405

Comme l'affaire que ça a passé au feu avec les pneus déjà il y a quelques années dans le bout de St-Bruno, je crois... je ne sais pas la place exacte, mais à peu près.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2410

Donc, ce que je comprends de votre intervention, c'est noté, donc, une sensibilité pour un plan de mesures d'urgence surtout compte tenu de la proximité de la voie ferrée.

M. PIERRE PROVENÇAL :

2415

Exact.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2420

Je vous remercie beaucoup.

M. PIERRE PROVENÇAL :

2425

Et en plus, le niveau social et les autres.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2430

Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Provençal.

M. PIERRE PROVENÇAL :

Je vous remercie.

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2435

Alors, ceci clôt la séance de ce soir. Je vous rappelle que nous siégeons à nouveau... Oui ? Ça ne clôt pas, je ne suis pas rendu à votre droit de rectification. Je ne vous avais pas oublié.

2440 Je voulais simplement préciser que ça terminait l'audition des mémoires pour ce soir. Nous
reprendrons demain à 19 heures au même endroit et je vous rappelle également que vous
avez jusqu'à mardi prochain pour déposer un mémoire écrit si vous le désirez.

2445 Mais avant de déclarer l'assemblée close, je vais demander au représentant de
l'arrondissement ou de la Ville s'il y a un point à corriger. Alors, je vois que monsieur Cyr s'amène
avec la réponse sur la décontamination ? Je présume.

M. BERNARD CYR :

2450 Oui. Mon nom est Bernard Cyr, je suis du Service de la mise en valeur du territoire et du
patrimoine. Tantôt on parlait de la décontamination. Les gens ont posé la question : Pourquoi on
ne décontaminerait pas, la Ville, le terrain prévu pour le développement privé ?

2455 D'abord, je dois dire que le terrain prévu pour le développement privé doit être
décontaminé, c'est une obligation : il n'y a rien qui peut être construit là-dessus sans qu'il soit
décontaminé. C'est pas la Ville qui va le décontaminer avant de le vendre, tout simplement pour
question de moyens financiers. Mais c'est des vases communicants : on aurait pu le décontaminer
et le vendre plus cher ou on le vend contaminé, mais on va le vendre moins cher. Donc, il va être
décontaminé, c'est sûr, mais ce n'est pas la Ville qui va le décontaminer. Ça va être une obligation
de l'acheteur, du constructeur privé, de le décontaminer à ses frais. Donc, c'est sûr que le terrain
va être vendu moins cher que s'il avait été décontaminé.

2460

M. YVES ARCHAMBAULT, président :

2465 O.K. Est-ce qu'il y a d'autres points que la Ville voudrait souligner s'il y avait eu des
inexactitudes ou pas ? Je vous remercie. On se retrouve demain soir.

2470 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2475

LOUISE PHILIBERT, s.o.